

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
2020

SOMMAIRE :

- **Introduction (p 3 – 4)**
- **Le contexte financier du budget 2020 (5 – 17)**
 - ✚ Le contexte international, macro-économique et la Zone Euro (p 6)
 - ✚ Le contexte national (p 7 – 8)
 - ✚ Le projet de loi de Finances 2020 (p 9 - 16)
 - ✚ La synthèse (p 16 – 17))
- **Les principales tendances sur les finances de la Communauté de communes (CCGST) en 2017-2022 (p 18 – 78)**
 - ✚ Les hypothèses de préparation du débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2017 - 2022 (p 21 – 23)
 - ✚ Les dépenses de personnel (23 – 32)
 - ✚ La gestion des emprunts (33 – 40)
 - ✚ La fiscalité (41 – 45)
 - ✚ La prospective financière (p 45 - 46)
 - Budget principal (p 46 – 55)
 - Budget déchets ménagers et assimilés (DMA) (p 56 – 59)
 - Budget de l'office de tourisme communautaire (p 60 – 61)
 - Budget de la zone d'activités (p 61)
 - Budget de la délégation de service public (DSP) de l'Eau potable (p 62 – 67)
 - Budget de la régie de l'Eau potable (p 68 – 71)
 - Budget du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) (p 72 – 74)
 - Présentation consolidée (p 74 – 78)
- Conclusion (79)

INTRODUCTION

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Communauté de communes est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Il se tient dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Promulguée le 7 août 2015, la loi «nouvelles orientations territoriales de la République» (NOTR(e)) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose, par extension, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- Le budget de la Communauté est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire.
- Dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le Président présente au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Il comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise :

- Le ROB présente les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
Il doit présenter les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Il donne les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Enfin :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la Communauté.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais, obligatoirement, faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

Planning Prévisionnel :

- Conseil communautaire du 13 novembre 2019 : Présentation du ROB et débat.
- Conseil communautaire du 4 décembre 2019 : Vote du budget primitif 2020 pour le budget principal et les budgets annexes.
- Vote des taux d'imposition 2020 y compris la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : Avril 2020.
- Adoption des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes : juin 2020.
- Vote d'un budget supplémentaire (Budget principal et budgets annexes) : juin 2020.

CONTEXTE FINANCIER DU DOB 2020

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE : LA ZONE EURO

International

La croissance mondiale ne cesse de ralentir. Alors qu'elle tournait autour de 4 % depuis une vingtaine d'années, elle devrait être inférieure à 3 % en 2019. Pratiquement tous les pays sont touchés par le ralentissement causé entre autres par la guerre commerciale entre les Etats unis et la Chine.

L'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) a publié le 19 septembre ses prévisions de croissance mondiale. Par rapport aux précédents chiffres du mois de mai, les anticipations de croissance de la plupart des grands pays ont été revues à la baisse pour 2019 et 2020.

Les pays développés dans leur ensemble devraient croître de 1,5 % en 2020 (contre 1,7 % prévus en mai) et les pays émergents de 4,6 % (contre 5 % dans la précédente prévision).

Les prévisions de croissance des États-Unis, de l'Allemagne, de la Chine, de l'Inde et du Brésil ont toutes été revues à la baisse. En France, les prévisions de croissance sont restées inchangées, à 1,3 % en 2019 et 1,2 % en 2020.

Un Brexit sans accord est une autre source de risque identifiée par l'OCDE puisqu'il réduirait le produit intérieur brut (PIB) britannique de plus de 2 % d'ici à 2022 par rapport au scénario de référence.

Zone Euro en 2019 -2020

En juillet 2019, les prévisions de croissance du PIB pour la zone euro pour 2019 demeurent inchangées à 1,2%. Dans le même temps, les prévisions pour 2020 ont été revues à la baisse à 1,4% (pour 1.5% ce printemps) et 1,4% en 2021. La croissance sera moins élevée que prévu pour le reste de l'année. Les prévisions de PIB pour l'union européenne demeurent inchangées à 1,4% en 2019 et 1,6% en 2020.

La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit une hausse de 1,3% des prix cette année, puis de 1,4% en 2020 et 1,6% en 2021.

LE CONTEXTE NATIONAL

Une croissance ralentie :

Selon les chiffres de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), avec une hausse de 0,3% au troisième trimestre, la croissance française poursuit ainsi sur le même rythme que celui constaté sur les deux premiers trimestres de l'année. Par ailleurs le PIB français croîtra également de 0,3% au dernier trimestre.

Le tout devrait aboutir à une croissance de 1,3% en moyenne annuelle. Une prévision partagée par la Banque de France, alors que le gouvernement table sur une croissance de 1,4% cette année.

Le projet de budget pour 2020 intègre une prévision de croissance de 1,3%, contre 1,4% attendu jusqu'ici. L'Etat prévoit le même niveau de croissance en 2020 et 2022.

Evolution de l'inflation :

Sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de 0,9 % en septembre 2019, après +1,0 % le mois précédent, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois. Cette légère baisse de l'inflation résulterait d'un ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation, en partie compensé par une accélération des prix des services et une moindre baisse des prix des produits manufacturés. Les prix du tabac augmenteraient au même rythme qu'en août 2019.

Sur la même période, l'indice des prix à la consommation harmonisé ralentirait à +1,1 %, après +1,3 % en août.

L'OCDE prévoit une augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la France de 1,34%.

Durcissement prévisionnel des conditions de crédits :

Cette année, la France a bénéficié d'un taux d'emprunt à 10 ans (Obligation Assimilable du Trésor) négatif en juillet. La baisse des taux d'intérêts rend le remboursement de la dette de l'Etat de moins en moins coûteux. Ainsi en 2019, le gain est estimé à 1,9 milliards d'euros et à environ 3 à 4 milliards d'euros en 2020.

Le taux appliqué par les établissements bancaires est fonction de la politique monétaire de la BCE. Depuis la crise financière, cette dernière mène une politique de taux bas destinée à accompagner les entreprises et les collectivités. Une remontée des taux ne devrait pas intervenir avant avril 2020. Aussi, les taux de crédits aux entreprises devraient rester stables d'ici mi-2020 ou enregistrer une très légère hausse. Le taux moyen des crédits à l'équipement s'établit à 1,37 %, tandis que les taux de crédits immobiliers atteignent 1,60 %, selon les données livrées par la Banque de France.

Le projet de loi « Engagement et proximité » :

Ce projet de loi entend définir des nouvelles relations notamment entre les EPCI et les Communes membres :

- Conférence des maires
- Suppression des compétences optionnelles
- Compétences à la carte
- ...

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 (PLF)

Principales mesures concernant les collectivités locales et plus particulièrement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

1) RAPPEL

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) marque de son empreinte les propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

Ainsi, deux dispositions peuvent être considérées comme majeures :

- La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.
- Le remplacement des mesures de réduction de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF), pratiquée ces dernières années au titre de la contribution au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Dans ce cadre, le législateur demande aux collectivités locales de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points du PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards d'euros.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1,2% par an, inflation comprise et tous budgets confondus** (principaux et annexes).

Ainsi, l'ensemble des collectivités doivent désormais communiquer lors de leur DOB sur les objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement en lien avec cette trajectoire de +1,2% et sur leur besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (MD€)					
Annuelle	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulée	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Dans ce contexte, un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimée en nombre d'années a été introduit dans le CGCT.

Ce ratio d'endettement est calculé soit sur l'exercice écoulé, soit en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. La collectivité peut choisir le ratio qui lui est le plus favorable. Pour notre communauté de communes, le plafond de cet indicateur a été fixé à 12 ans.

A compter de 2019, si un écart est constaté avec ce plafond national, les collectivités sont dans l'obligation de présenter un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre pour tendre vers la « normalité ».

2) CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Le projet de loi de finances 2020 est marqué par un soutien du pouvoir d'achat (plus de 9 milliards d'euros de réduction d'impôts pour les ménages) dans un contexte de ralentissement attendu de la croissance et d'inquiétudes sur l'économie mondiale.

En effet la croissance économique est menacée par le ralentissement de l'économie mondiale, les incertitudes liées aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que le Brexit.

Le gouvernement français a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2020 à 1,3% contre 1,4% prévu initialement.

En 2019, le PIB est attendu en hausse de 1,4%.

Parallèlement, le projet de loi de finances confirme le quasi-gel de la plupart des prestations sociales :

- Allocations familiales,
- Aides personnalisées au logement
- Pensions de retraites supérieures à 2.000 €
- Durcissement des aides à la rénovation énergétique

Pour les entreprises certaines niches fiscales vont être supprimées progressivement :

- Exonération partielle de taxe sur le gazole non routier sur 3 ans qui aura aussi un impact sur notre budget
- Déduction forfaitaire spécifique réduite notamment pour le Bâtiment Travaux Publics (BTP), l'aviation ou le nettoyage (abattement des charges patronales)
- Rabot sur le crédit d'impôt recherche et sur les incitations au mécénat

La fonction publique d'Etat voit globalement une quasi-stabilisation de ses effectifs. Ainsi sur le quinquennat 10.500 postes seront supprimés sur les 50.000 prévus.

D'après le PLF 2020 le déficit public devrait être de 3,3% en 2019. Il devrait être ramené en 2020 à 2,2% du PIB contre 2% prévu à l'origine.

La dette publique devrait légèrement baisser à 98,7% du PIB pour 98.8% cette année.

3) LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

1) Revalorisation des bases fiscales

Après discussion avec les associations d'élus, le gouvernement a validé le principe d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour la taxe d'habitation (TH) pour les locaux affectés à l'habitation principale à hauteur de 0,9% pour 2020.

Cette revalorisation devrait s'appliquer à l'ensemble des bases. Ainsi ne serait pas appliqué aux bases du foncier bâti l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre comme le prévoit la loi de finances 2018.

2) Réforme de la taxe d'habitation

- a. Comme prévu par la loi de finances 2018, 80% des ménages ne paieront plus de taxe d'habitation pour la résidence principale en 2020.
- b. Cette taxe devrait disparaître totalement en 2023 selon les modalités ci-dessous :
 - i. Pour les 20% des ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021, 65 % en 2022 et 100% en 2023.
- c. La taxe d'habitation sera maintenue pour les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (TLV).
- d. Le projet de loi de finances prévoit en compensation :
 - i. Le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département aux Communes

- ii. L'attribution d'une part de la TVA aux Intercommunalités et aux Départements (plus aucun pouvoir de taux, recette sujette à des variations liées à la consommation)
- e. Le dispositif de compensation pour les EPCI prend en compte la valeur locative 2020 et les taux de TH de 2017, les compensations fiscales 2020 et la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires.
- f. Des coefficients correcteurs seront calculés afin de maintenir le niveau de recettes des communes et EPCI dans un premier temps.
- g. La taxe foncière sur la propriété bâtie remplace la TH comme imposition pivot pour la Contribution Foncière Economique (CFE) et la THRS (lien entre les taux).
- h. Le pouvoir d'exonération et d'abattement sur la TFPB est suspendu pour l'année 2021.
- i. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales aura des effets sur des dotations car cette taxe impacte 14 critères qui rentrent dans les calculs de 23 dotations.
- j. En matière de GEMAPI, le taux additionnel TH est gelé au niveau de 2019. Une nouvelle répartition sera calculée entre les 4 taxes : taxe d'habitation des résidences secondaires, locaux vacants, CFE et le Foncier Bâti.

3) Réforme des valeurs locatives cadastrales

La réforme devrait s'amorcer après les élections municipales pour aboutir à l'horizon 2023-2026.

4) Diverses mesures fiscales

Le projet de loi prévoit la création d'exonérations pour les zones commerciales des petites communes ; commerces de proximité de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions de chiffre d'affaires annuel (commerce de bouche, épicerie, restaurants, cafés...). Ces exonérations seront compensées par l'Etat à hauteur de 33%. Elles concernent la CFE, la TFPB et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

5) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En application de la loi de programmation des finances publiques, les concours financiers sont plafonnés sur la période 2018 -2022.

Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités restent stables à hauteur de 48,9 milliards d'euros.

a. Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Son montant global est fixé à 27 milliards d'euros, stable par rapport à 2019.

Cependant comme en 2019 le financement des nouveaux besoins reste assuré par les collectivités au travers de :

- Variables d'ajustement : allocations compensatrices, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
- Baisse des dotations forfaitaires des communes et des départements.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre de la réforme de la dotation des intercommunalités :

- La contribution au redressement des finances publiques (CRFP) a été définitivement déduite de la dotation d'intercommunalité soit 1.715.044 € pour la CCGST.
- Une valeur de point unique a été appliquée quelle que soit la catégorie sans changement des mécanismes de répartition.
- Un abondement de 5 € a été institué pour les EPCI dont la DGF est inférieure à 5 €.
- Les dotations de base (30%) et de péréquation (70%) sont maintenues.
- L'indicateur « revenus des ménages » est introduit au niveau de la dotation de péréquation
- Le maintien des règles de garantie nécessite un encadrement des évolutions annuelles entre 95 et 110 %.

- L'introduction du revenu par habitant favorise nettement les EPCI à fort potentiel fiscal et à faible revenu par habitant.
- A noter que le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) intégrera les redevances d'assainissement en 2020 et les redevances Eau à partir de 2026.

A ce titre, il est à noter que la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a bénéficié au titre de la dotation d'intercommunalité du seul abondement de 5 € puisqu'en 2018, celle-ci était égale à 0 €.

b. Dotations de soutien à l'investissement

- i. La dotation de soutien à l'investissement local est arrêtée à 570 millions d'euros.
- ii. La dotation d'équipement des territoires ruraux est fixée à un milliard d'euros.

c. Les dotations de solidarité urbaine et rurales bénéficient d'une augmentation de 90 millions d'euros chacune.

d. Fonds de Compensation de la Valeur Ajoutée (FCTVA)

- i. Une augmentation d'un montant de 350 millions d'euros (+6%) est inscrite au projet de loi de finances 2020. Ainsi le FCTVA atteindrait 6 milliards d'euros.
- ii. Le projet de loi intègre un nouveau report de l'automatisation du FCTVA en 2021
- iii. Il prévoit l'éligibilité au FCTVA des travaux d'entretien des réseaux des collectivités.

e. Variables d'ajustement

- i. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle va être réduite de 45 millions d'euros.
- ii. Pour la première fois la compensation sur la réforme du versement transport sera amputée de 48 millions d'euros sur 91 millions.

Cependant la minoration des variables d'ajustement diminue. Elle est de 120 millions d'euros pour 159 millions en 2018 et 293 millions d'euros en 2017.

Enfin, la baisse des dotations devrait concerner la moitié des communes et des intercommunalités.

6) LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. La loi de finances 2018 en a fixé définitivement le montant à 1 Md€.

Cependant le plafonnement pour les contributeurs a été rehaussé de 0.5%, soit 14 % des ressources fiscales (13.5% en 2018). Cette mesure a pour objectif de permettre la poursuite de la hausse de la contribution de Paris mais aussi celle des territoires dits « riches ».

Cette réforme a pénalisé la CCGST. La participation 2019 a été de 5.911.426 € soit une augmentation de 226.621 € par rapport à 2018 (5.684.805 €).

SYNTHESE

Les mesures détaillées dans la loi de Finances 2020 n'auront que peu de conséquences positives pour notre EPCI.

En effet, l'affectation par l'Etat d'une part de la TVA pour compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales qui représente 40% de nos bases, ne permet pas d'envisager l'avenir sereinement. En effet, cette recette est sujette à des variations liées au niveau de consommation. De plus, la CCGST ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette taxe.

Le prélèvement au titre du FPIC qui continue à croître (+4%) malgré la stabilisation de l'enveloppe au niveau national pèse fortement sur le budget et ses marges de manœuvres. L'augmentation de 0,5% du plafonnement pour les contributeurs au FPIC a pénalisé en 2019 la CCGST ; le prélèvement ayant augmenté de 4%.

A contrario, à périmètre constant (schéma de coopération intercommunale et/ou fusion de collectivités) la réforme sur la dotation d'intercommunalité composante de la DGF nous a été favorable en 2019 malgré l'introduction de l'indicateur du revenu par habitant.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement, en tenant compte en particulier de l'inflation calée sur l'indice des prix à la consommation (non représentatif de l'inflation subie par les collectivités locales), rend difficile l'équilibre des budgets des collectivités alors que ces dernières doivent intégrer dès le départ toutes les augmentations et décentralisations cachées et non compensées décidées au niveau de l'Etat et touchant directement le fonctionnement des collectivités (énergie, téléphonie, traitement des fonctionnaires, etc...).

Cette année, plus encore que les années précédentes, les marges de manœuvre des collectivités s'amenuisent et les possibles sanctions prévues par la loi de Finances 2018 pèseront lourdement sur les décisions, l'avancement des opérations déjà en cours mais aussi, sur les nombreux projets prévus par les collectivités locales pour remplir leurs obligations au titre de toutes leurs compétences historiques ou nouvelles.

PRINCIPALES TENDANCES SUR LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE 2017 ET 2022

En 2020, 7 budgets sont concernés :

- Le budget principal
- Le budget annexe de la régie DMA
- Le budget annexe de l'Office du tourisme communautaire
- Le budget annexe de la zone d'activité économique
- Le budget annexe de délégation de service public de l'Eau potable
- Le budget annexe de la régie Eau potable
- Le budget annexe du SPANC.

Au 1^{er} janvier 2017 :

- La communauté de communes a mis en place la Fiscalité Professionnelle Unique.
- La compétence GEMAPI a été transférée par anticipation.
- La compétence Développement économique, Tourisme et Commerce a été transférée.

Au 1^{er} janvier 2018 :

- La compétence Eau potable a été transférée par anticipation
- La compétence enseignement de la musique et de la danse a été transférée
- L'office de tourisme de la commune de Cogolin a été transféré.

Au cours de l'année 2018 :

- L'intérêt communautaire sur le commerce a été défini et adopté par délibération du conseil communautaire du 5 décembre.
- Le premier programme d'actions au titre de la GEMAPI « maritime » a été adopté à la séance du conseil communautaire du 27 septembre et a vu une première phase de réalisation en 2019.

Au 1^{er} janvier 2019 :

- La contribution communale au financement du service départemental d'incendie et de secours a été transférée.

Au cours de l'exercice 2019 :

- Le périmètre d'action de la Communauté au titre des itinéraires et sentiers de randonnées a été adopté par le conseil le 3 avril 2019.
- Suite à l'attribution par le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit de la délégation de Service Public en 2018, la mise en œuvre de l'aménagement numérique est entrée dans sa phase de réalisation sur tout le territoire avec des appels de fonds au fur et à mesure du déploiement de la fibre optique à partir de 2020
- La compétence GEMAPI «terrestre» va elle aussi se développer en termes de réalisations. Une partie des dossiers jusque-là traités au niveau des études va se traduire par des chantiers importants. Le dossier de labellisation du programme d'actions de prévention des inondations complet a été déposé auprès de la DREAL.
- La GEMAPI « maritime » est entrée aussi dans une phase de réalisation de travaux.
- La réalisation du siège de la Communauté de communes est entrée dans sa partie opérationnelle avec une livraison de l'ensemble de l'opération (réhabilitation du bâtiment actuel et nouveau bâtiment) fin septembre 2020.
- Le renforcement de l'alimentation en eau potable du territoire, l'extension des capacités de stockage sur le territoire et l'engagement d'un plan d'actions pour un meilleur rendement du réseau de la Garde Freinet figurent parmi les principaux objectifs de la Communauté en matière de gestion d'Eau potable
- La lutte contre les incendies de forêt reste une des priorités de la CCGST.

Les communes ayant délibéré en 2019, la prise de compétence de l'assainissement collectif a été reportée en 2025.

I/LES HYPOTHESES DE PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - 2022

Les analyses financières ont été élaborées à partir :

- D'hypothèses de progression statistiques des charges ou de recettes communes à l'ensemble des budgets pour les charges et recettes à périmètre constant,
- Des notifications de subventions reçues par l'EPCI
- D'informations communiquées par les services de l'Etat en matière notamment fiscale
- Du projet de loi de finances pour 2020
- Du respect des réglementations financières en vigueur à ce jour,
- Des orientations proposées par l'EPCI en particulier sur :
 - Les différents niveaux d'épargne (gestion, brute, nette),
 - Des fonds de roulement adaptés aux besoins de chaque budget,
 - Une capacité de désendettement,
 - Des recrutements de collaborateurs nécessaires afin de faire face à l'évolution des compétences et services à offrir à la population,
 - L'évolution des programmes pluriannuels d'investissement et des charges de fonctionnement,
 - L'évolution des tarifs, produits fiscaux et des taux de fiscalité.
- Des projets de comptes administratifs 2019 à 2022 pour l'ensemble des budgets

Ainsi à périmètre constant, pour l'ensemble des budgets et sur la période 2020 -2022 :

- En dépense
 - Les charges générales ont été augmentées de 1,2 %
 - L'évolution naturelle des salaires liée notamment à l'ancienneté, appelée aussi glissement vieillissement technicité (GVT), a été estimée à 1,8% par an

- En application de la loi, le point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires a été gelé à 4.69 €
- Les contributions aux organismes de regroupement ont été revalorisées de 1,2%
- Le remboursement des emprunts d'équilibre prévisionnels a été simulé sur la base de prêts contractés sur 20 ans à taux fixe, à remboursement annuel à un taux de 2,5% sauf pour la GEMAPI calculé sur 25 ans à 2,5%.

➤ En recettes

- Les bases fiscales ont été revalorisées de :
 - 0,9 % sur 2020 et 1,1% à partir de 2021 (estimation) avec un gel de la part de la taxe d'habitation sur les résidences principales
 - 0,4% au titre d'un enrichissement physique estimé (création, extension d'habitation, implantation d'entreprises).

Comme l'année dernière, par prudence ces revalorisations ont été intégrées sur les seules taxes d'habitation pour les résidences secondaires et le foncier bâti hors Contribution Foncière Economique et appliquées aux budgets principal et annexe des déchets ménagers.

En matière de taux de fiscalité, il est à noter le bon positionnement de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez par rapport aux Communautés de Communes à fiscalité professionnelle unique dans le département du Var.

Ainsi parmi les 7 communautés de communes varoises nous offrons :

- Le 3^{ème} taux le plus bas en taxe d'habitation et CFE

Nom du groupement	Taux votés en 2019 par les communautés de communes			
	Taxe d'habitation	Taxe de foncier bâti	Taxe de foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
CC Méditerranée Porte des Maures	7,22	2,00	2,26	24,64
CC de la Vallée du Gapeau	7,22	3,00	4,03	31,50
CC Lacs et Gorges du Verdon	1,50	1,05	4,26	25,88
CC du Golfe de Saint-Tropez	2,05	1,56	4,72	26,03
CC Coeur du Var	1,51	1,46	7,19	30,95
CC Provence Verdon	8,55	1,00	7,30	31,11
CC du Pays de Fayence	2,80	2,18	11,94	27,16

Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL.

Toutes les analyses financières ont été réalisées en respectant strictement deux constantes :

- Pas d'augmentation de la fiscalité et des différents tarifs
- Une capacité de désendettement en 2022 inférieure à 10 ans

II /LES DEPENSES DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux.

Ainsi les nouveaux agents accueillis ne le sont que dans le cadre des nouvelles compétences transférées suite à l'application de la Loi NOTRe ou dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

Enfin, la Communauté de communes doit également au fur et à mesure de l'extension de ses compétences se doter de services « support » efficaces et indispensables.

Le redéploiement des agents est fortement utilisé.

Les départs à la retraite comme la disponibilité de certains agents ne sont pas systématiquement remplacés.

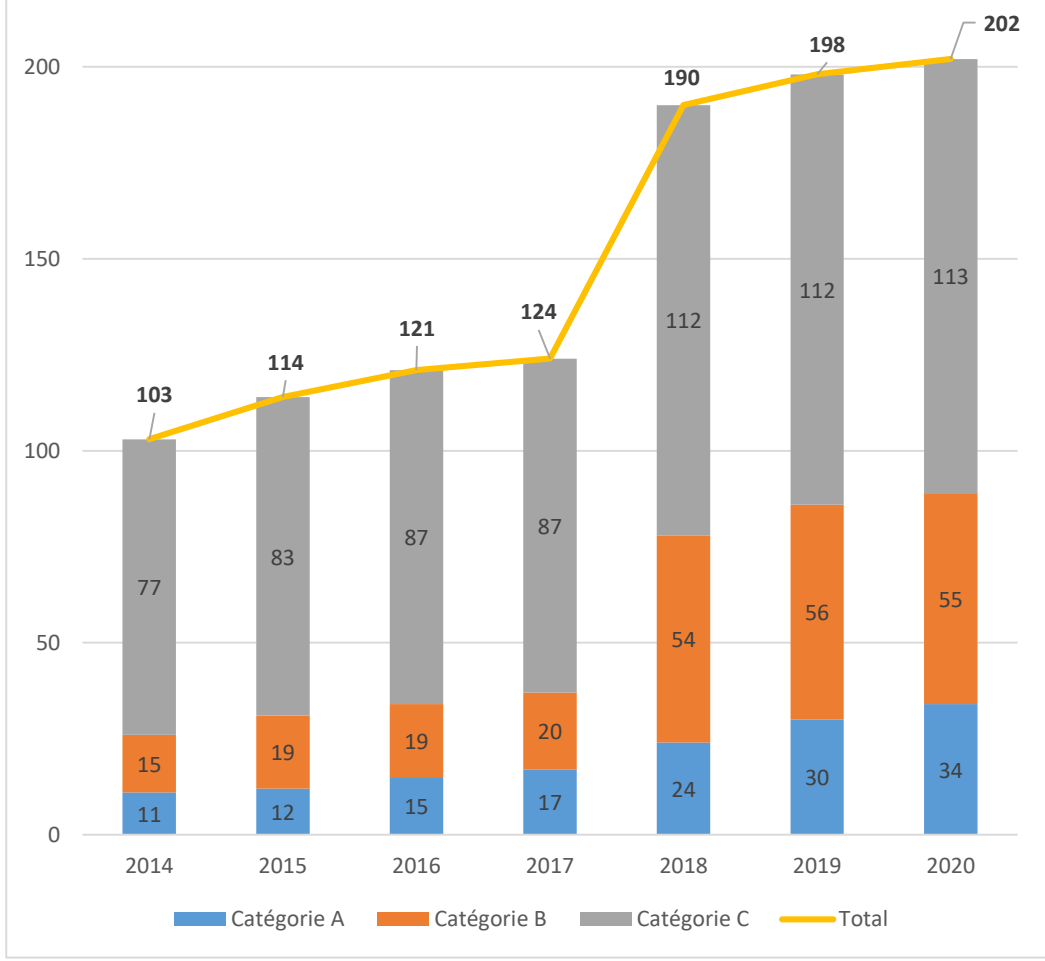
Les mutualisations avec les communes offrent aussi des opportunités d'optimisation de la masse salariale face aux nouvelles compétences, notamment pour la GEMAPI « maritime ».

Les tableaux ci-dessous retracent la structure et l'évolution des effectifs par catégories, filières et budgets de 2014 à 2020 (au 31 décembre de 2014 à 2019 et en prévisionnel en année pleine pour 2020).

Les effectifs par catégories et par budget (Titulaires, stagiaires et contractuels non inclus CAE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Catégorie A	11	12	15	17	24	30	34
Budget principal	11	12	13	15	20	24	27
DMA	0	0	2	2	1	3	3
EAU	0	0	0	0	3	3	4
Catégorie B	15	19	19	20	54	56	55
Budget principal	15	19	14	15	46	47	45
DMA	0	0	5	5	4	4	5
OT					1	1	1
EAU					3	4	4
Catégorie C	77	83	87	87	112	112	113
Budget principal	77	83	34	37	43	45	45
DMA	0	0	53	50	52	51	53
OT					8	8	9
Régie EAU					3	3	3
EAU	0	0	0	0	6	5	3
Total	103	114	121	124	190	198	202
Budget principal	103	114	61	67	109	116	117
DMA	0	0	60	57	57	58	61
EAU	0	0	0	0	12	12	11
OT	0	0	0	0	9	9	10
Régie EAU	0	0	0	0	3	3	3

Effectifs (Titulaires, stagiaires et contractuels) par catégories.



Pour rappel, l'EPCI a vu ses effectifs augmenter de 65 postes entre 2017 et 2018. Cette progression est due :

- Au transfert de 57 collaborateurs dans le cadre des compétences :
 - Eau (DSP et régie) : 15 agents
 - Musique et danse : 38 agents
 - Promotion du tourisme : 4 agents
- A la stagiairisation de 2 emplois aidés
- A 4 recrutements sur des emplois vacants :
 - Un chargé de mission attractivité
 - Un chargé de communication
 - Un directeur des affaires financières
 - Un responsable pour le service de maintenance
- A 2 postes créés en 2018 :
 - Un chargé de mission Maritimo
 - Une assistante pour le développement économique

**Les effectifs par filières et par budget. (Titulaires, stagiaires et contractuels)
non inclus CAE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Administrative	21	24	32	38	58	62	62
Budget principal	21	24	28	35	38	42	43
DMA	0	0	4	3	3	3	4
EAU	0	0	0	0	8	8	5
Régie EAU					1	1	1
OT					8	8	9
Technique	80	88	87	84	98	100	106
Budget principal	80	88	31	30	37	38	40
DMA	0	0	56	54	54	55	57
EAU	0	0	0	0	4	4	6
Régie EAU					2	2	2
OT					1	1	1
Animation	1	1	1	1	1	1	1
Budget principal	1	1	1	1	1	1	1
Culturelle	1	1	1	1	33	35	33
Budget principal	1	1	1	1	33	35	33
Total	103	114	121	124	190	198	202
Budget principal	103	114	61	67	109	116	117
DMA	0	0	60	57	57	58	61
EAU	0	0	0	0	12	12	11
Régie EAU	0	0	0	0	3	3	3
OT	0	0	0	0	9	9	10

Le tableau ci-dessous précise l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'affectation des nouveaux collaborateurs pour 2020.

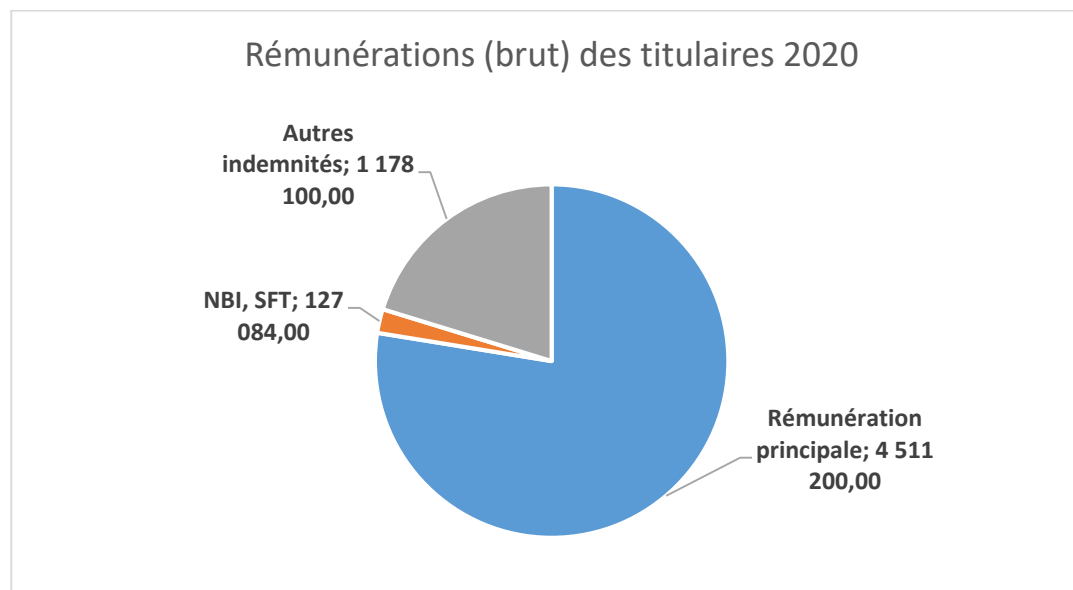
Postes créés en 2020	Catégorie	Nombre	Budget
Ingénieur eau assainissement	A	1	EAU DSP
Technicien support DSI	B	1	CCGST
saisonnier dechetterie 6 mois au lieu de 4 mois	C	0,2	DMA
remplacement maladie agent dechetterie	C	1	DMA
Transfert 2 postes du pole eau sur CCGST	C	2	CCGST
saisonnier transport scolaire 5 mois	C	1	CCGST
Transfert 2 postes du pole eau sur CCGST	C	-2	EAU DSP
Total		4,2	

Postes créés ou vacants en 2019 pourvus dans BP 2020	Catégorie	Nombre	Budget
poste directeur CRI	A	1	Budget CCGST
poste temps complet secrétaire espaces martitimes	C	0,5	Budget CCGST
charge de communication numérique	B	1	Budget CCGST
Directeur du pole technique	A	1	Budget CCGST
chargé de mission Frelons asiatiques (temporaire)	A	1	Budget CCGST
chargé de mission prévention	A	1	Budget DMA
chargé de mission PCAET 50%	A	1	Budget CCGST
poste agent decheterie polyvalent (poste vacant)	C	1	Budget DMA
poste chargé de conteneurisation (poste vacant)	C	1	Budget DMA
chargé de mission attractivité	A	1	Budget CCGST
Total		8,5	

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des agents par services entre 2018 et 2020.

Répartition des effectifs par services			
(non inclus CAE)			
	2018	2019	2020
DMA	57	58	61
Administration générale	7	9	9
Collecte	3	3	5
Dechetteries transport	36	35	37
Ambassadrice du tri	4	4	3
Ecopole	7	7	7
CC	109	116	117
Administration générale	5	7	5
Cabinet	1	1	1
Pole technique	0	0	3
Assemblées	1	1	1
Atelier	3	3	3
Commande publique	3	3	3
Communication	2	3	3
Conservatoire	38	40	37
Cours d'eau	7	7	7
Developpement economique	9	10	10
Maintenance/ Entretien	4	4	4
Espace Maritime	9	9	9
Finances	6	6	8
Forêt	8	8	8
DSI SIG	6	6	7
RH	5	6	6
Assurance contentieux	1	1	1
Spanc	1	1	1
EAU	12	12	11
Exploitation/ travaux	6	6	7
Administration	6	6	4
OT	9	9	10
Régie EAU	3	3	3
Total	190	198	202

Les composantes de la rémunération se déclinent comme suit (ensemble des budgets et par budget) :



La part des agents non titulaires (contrats à durée indéterminée et déterminée) reste faible mais a légèrement augmenté entre 2019 et 2020. Elle passe de 9,15% à 9.72%.

	Budget principal	DMA	EAU	Régie EAU	OT	Total
Rémunération principale	2 612 000,00	1 287 000	326 600	85 500	200 100	4 511 200,00
NBI, SFT	61 600,00	43 500	11 000	4 200	6 784	127 084,00
Autres indemnités	672 000,00	275 200	153 600	17 100	60 200	1 178 100,00
Titulaires	3 345 600,00	1 605 700,00	491 200,00	106 800,00	267 084,00	5 816 384,00
Rémunérations Non titulaires	337 600,00	105 600	0	0	26 100	469 300,00
Indemnités	133 200,00	22 000	0	0	1 462	156 662,00
Non titulaires (CDD+CDI)	470 800,00	127 600,00	0,00	0,00	27 562,00	625 962,00
Total Rémunérations brutes	3 816 400,00	1 733 300,00	491 200,00	106 800,00	294 646,00	6 442 346,00

Hors charges patronales

En 2020, le nombre de collaborateurs ne travaillant pas à temps complet reste faible. Ainsi 26 agents sur 202 ne travaillent pas à temps complet soit 12,87% des effectifs pour 13 % en 2019.

Les 202 postes représentent en équivalent temps plein 193,56 postes répartis ainsi qu'il suit :

Temps de travail 2020 (exclus CAE et saisonniers)		
	Nbre d'agents	ETP (Equivalent temps plein)
Temps non complet	14	7,4
CC	14	7,4
Temps partiel	12	9,83
cc	8	6,62
DMA	3	2,41
Eau	1	0,8
Temps plein	176	176,33
cc	95	95
OT	10	10,33
Eau	10	10
Régie Eau	3	3
dma	58	58
Total	202	193,56
cc	117	109,02
dma	61	60,41
eau	11	9,8
regie eau	3	3
ot	10	10,33

En 2018, 1.158 heures supplémentaires ont été payées, soit un coût financier tous budgets confondus de 18.469 €. Elles ont concerné principalement :

- La prise en charge du temps de trajet des assistants d'enseignement artistique
- Des interventions pendant des astreintes (Budget principal et service de l'Eau)
- Des heures supplémentaires liées au suivi de la pollution

Au 30 septembre 2019, 629 heures supplémentaires ont été effectués pour un montant de 10.032 €. Elles touchent principalement les astreintes sur l'ensemble des budgets et la prise en charge du temps de trajet des assistants d'enseignement artistique.

Les perspectives financières intègrent des prévisions de renforcement des services afin de faire face à la gestion des compétences actuelles et futures de l'EPCI réparties ainsi :

- 2020
 - Un technicien support informatique
 - Un ingénieur pour le pôle EAU
 - Un directeur adjoint pour les DMA (poste déjà budgété en 2019)
 - Un technicien pour la GEMAPI
- 2021
 - Un technicien support informatique
 - Un gestionnaire pour le programme local de l'habitat
- 2022
 - Un poste administratif pour le budget principal (Catégorie B)
 - Un technicien pour l'Ecopôle

III /LA GESTION DES EMPRUNTS

Les nouveaux emprunts prévisionnels nécessaires au financement des programmes d'investissement ont été calculés sur la base :

- D'une durée de 20 ans
- D'un remboursement annuel
- D'une annuité constante
- A partir de taux fixe estimé à 2.5% à partir de 2020 pour l'ensemble des budgets sauf pour ceux de la GEMAPI calculés sur la base de 2,5% sur 25 ans.

Les graphiques suivants présentent la structure de la dette au 01/01/2020.

A/ BUDGET PRINCIPAL

Les emprunts contractés sur le budget principal sont tous classés en catégorie A selon la norme Gissler. En effet ces emprunts adossés à des taux fixes ou à des taux variables simples ne présentent aucun risque pour l'EPCI.

Dans le cadre du transfert du conservatoire de musique et de danse, la Communauté de Communes rembourse à la ville de Sainte Maxime un emprunt réalisé pour le financement de la réhabilitation du bâtiment.

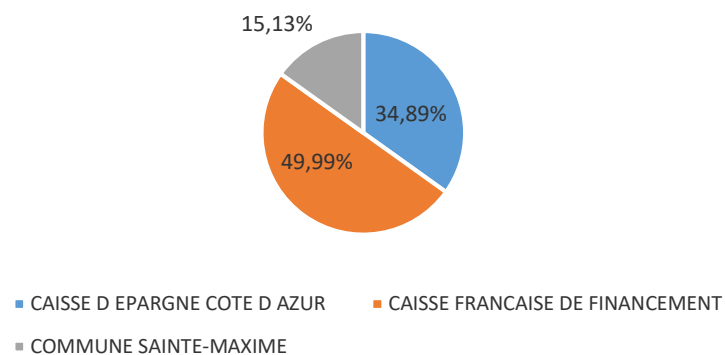
A ce jour, sept contrats de prêts ont été signés : six sur des taux fixes, un sur la base du livret A plus une marge de 0,5 point.

Un nouveau contrat est en cours de signature avec la Caisse des Dépôts et consignations. Cet emprunt pour un montant de 2.061.000 € doit couvrir les dépenses liées à la GEMAPI. Cet emprunt sera remboursé sur une période de 35 ans sur la base du livret plus une marge de 0,75% soit 1,50%

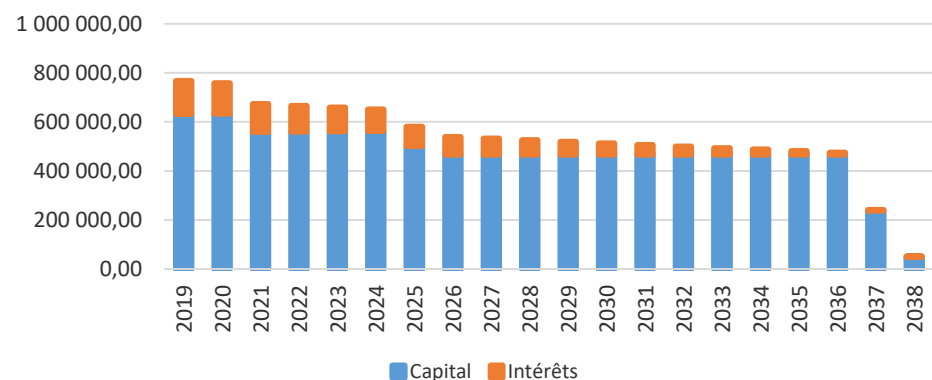
En euros

Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/20	Capital	Intérêts	Total
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	2 553 009,00	1 534 734,16	217 796,65	24 638,75	242 435,40
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	2 513 059,00	2 198 926,60	125 652,96	29 479,74	155 132,70
COMMUNE SAINTE-MAXIME	743 647,65	665 368,95	39 139,35	10 186,61	49 325,96
TOTAUX	5 809 715,65	4 399 029,71	382 588,96	64 305,10	446 894,06

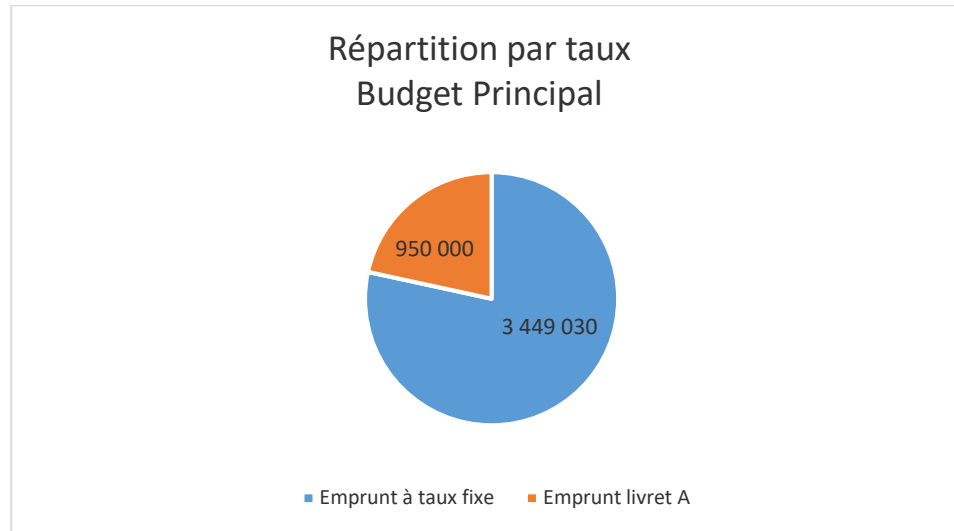
Répartition dette par prêteur
Budget Principal



Extinction de la dette
Budget principal



Le graphique d'extinction de la dette montre une courbe assez douce avec cependant trois chutes importantes en 2021, 2025 et 2026 correspondants à des fins de contrats (un en 2020 et trois en 2025).



Le taux moyen des intérêts est de 1,46 %. La durée moyenne de 14,86 années.

B/ BUDGET ANNEXE DES DMA

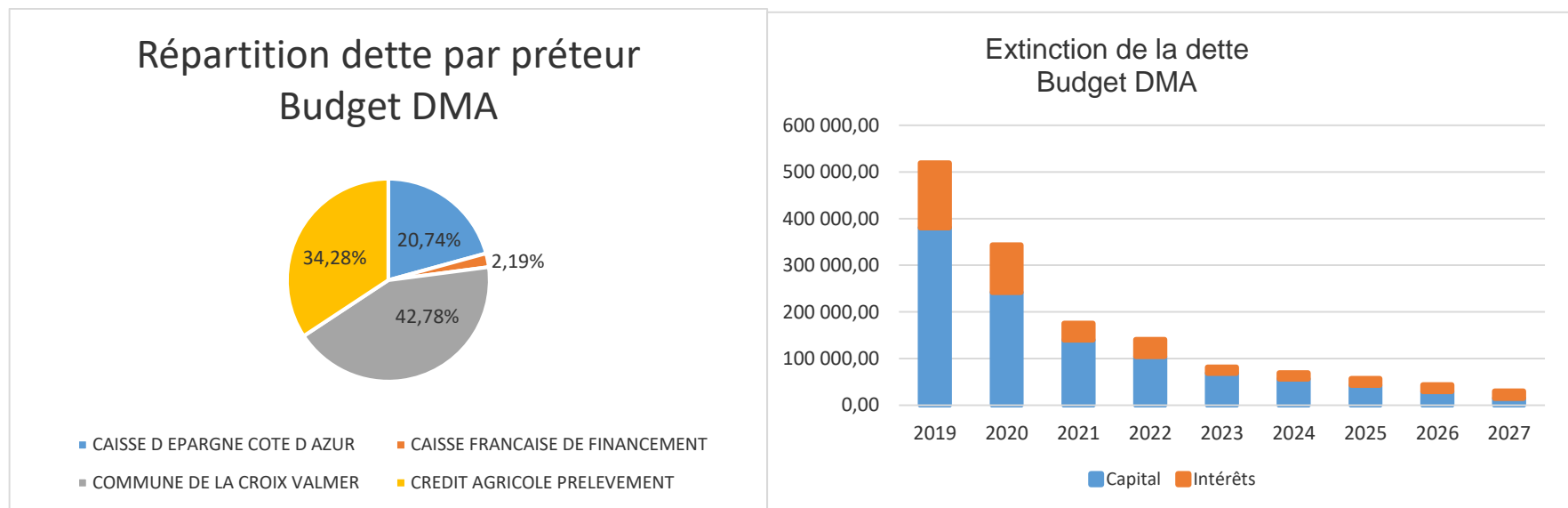
Comme pour le budget principal, les emprunts contractés sur le budget annexe des déchets ménagers sont tous classés en catégorie A selon la charte Gissler.

La communauté de Communes rembourse aussi un prêt à la ville de la Croix Valmer contracté pour l'équipement de la déchetterie transférée à l'EPCI lors de la prise de compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ».

Au 1^{er} janvier 2020, la dette de ce budget est constituée de six emprunts, cinq à taux fixe, un à taux variable.

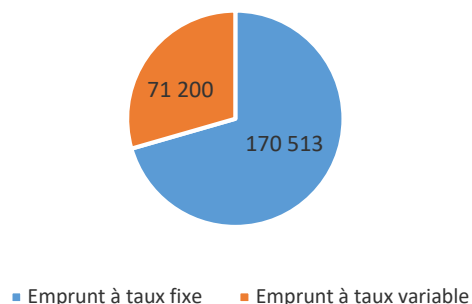
Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/20	Capital	Intérêts	Total
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	350 991,00	50 141,64	50 141,64	940,15	51 081,79
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	243 000,00	5 298,96	5 298,96	51,00	5 349,96
COMMUNE DE LA CROIX VALMER	168 098,38	103 413,33	11 001,26	4 715,65	15 716,91
CREDIT AGRICOLE	460 000,00	82 859,04	35 392,36	199,98	35 592,34
TOTAUX	1 222 089,38	241 712,97	101 834,22	5 906,78	107 741,00

En euros



L'historique d'extinction de la dette fait apparaître une baisse importante jusqu'en 2022 liée à des fins de contrats (trois en 2020 et un en 2021).

Répartition par taux Budget DMA



Le taux moyen des intérêts est de 2,44%. La durée moyenne est de 8 années.

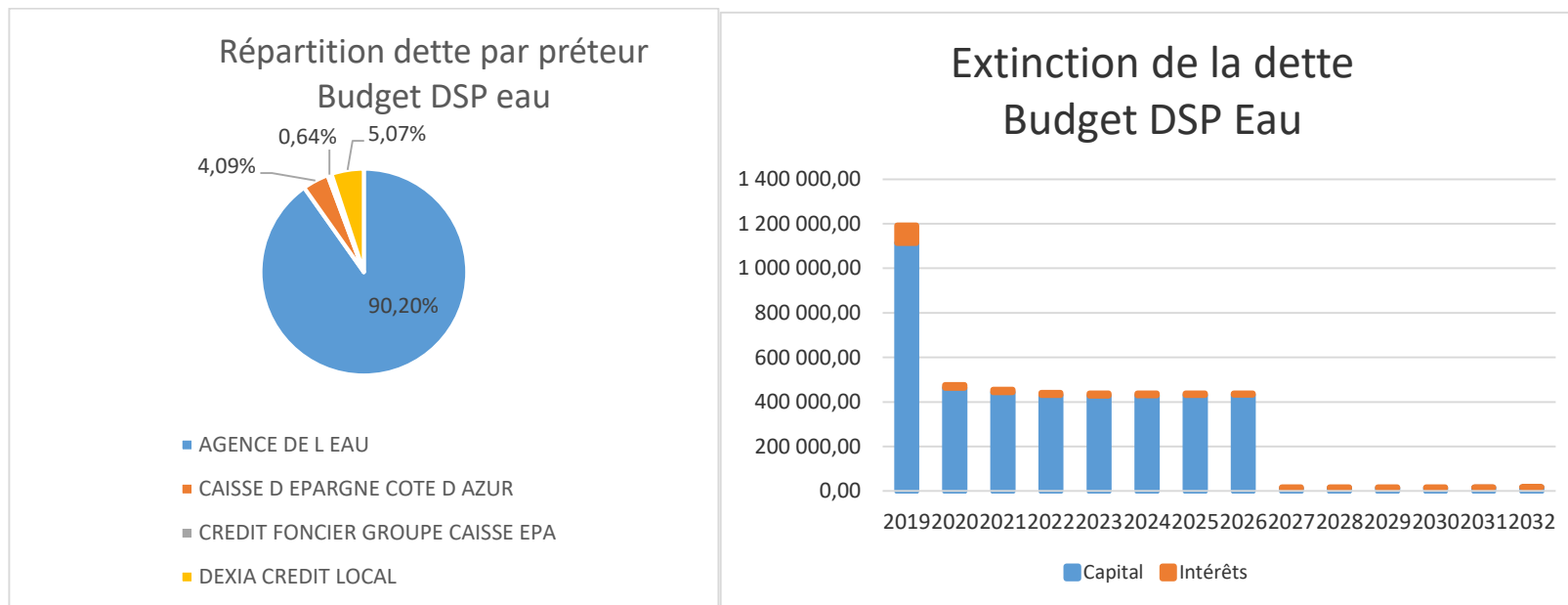
C/ BUDGET ANNEXE DSP EAU

Les emprunts contractés sur le budget annexe de délégation de service public de l'Eau potable sont tous classés en catégorie A selon la charte Gissler.

Dix contrats ont été souscrits sur le budget de la DSP, tous à taux fixe.

En euros

Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/20	Capital	Intérêts	Total
AGENCE DE L EAU	4 272 655,58	2 838 056,37	418 176,99	0,00	418 176,99
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	242 944,05	128 821,38	16 577,33	4 194,59	20 771,92
CREDIT FONCIER GROUPE CAISSE EPA	80 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
DEXIA CREDIT LOCAL	218 399,21	159 477,20	9 072,35	7 782,49	16 854,84
TOTAUX	4 813 998,84	3 146 354,95	463 826,67	11 977,08	475 803,75



Le taux moyen ressort à 0,38 %. Il est à noter que les emprunts contractés avec l'agence de l'Eau bénéficient d'un taux zéro.

La durée moyenne est de 13,75 années.

Le service est peu endetté et l'échéance prochaine des vieux emprunts lui permettra de dégager un autofinancement supplémentaire. L'annuité de la dette diminue fortement à compter de 2020 ; l'ensemble de sa dette actuelle s'éteindra en 2032.

D) PRESENTATION CONSOLIDEE

Les engagements pris par l'EPCI sur l'ensemble des budgets en matière d'emprunts sont les suivants :
En euros

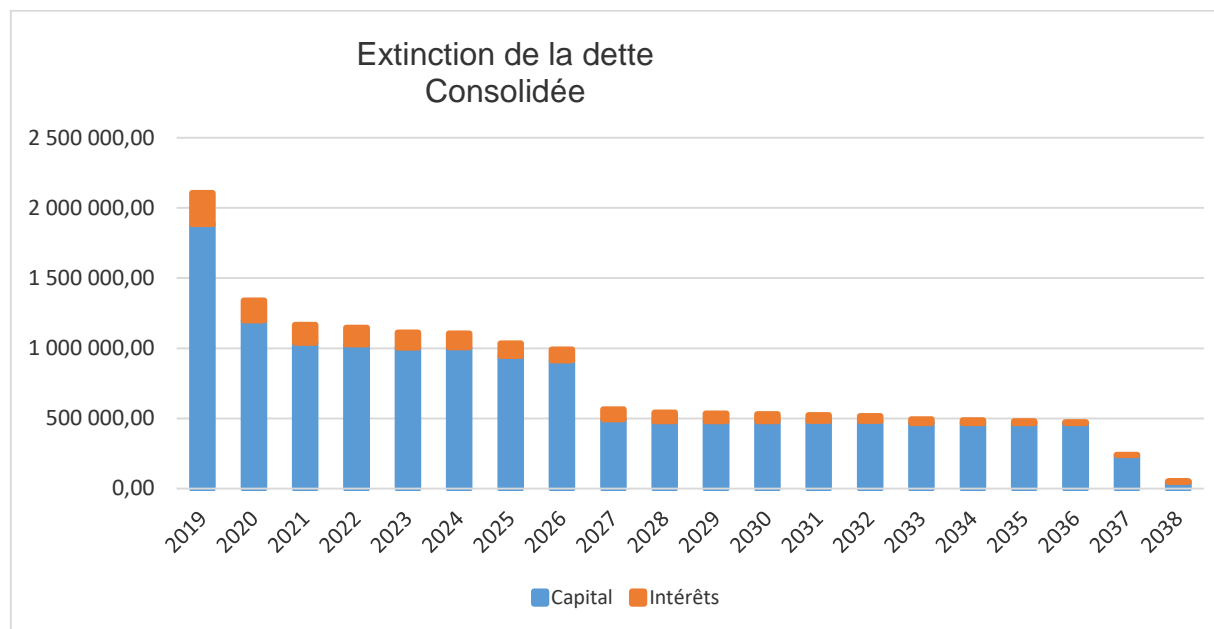
Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/20	Capital	Intérêts	Total
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	3 146 944,05	1 713 697,18	284 515,62	29 773,49	314 289,11
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	2 756 059,00	2 204 225,56	130 951,92	29 530,74	160 482,66
COMMUNE DE LA CROIX VALMER	168 098,38	103 413,33	11 001,26	5 195,43	16 196,69
CREDIT AGRICOLE	460 000,00	82 859,04	35 392,36	502,47	35 894,83
COMMUNE SAINTE-MAXIME	743 647,65	665 368,95	39 139,35	10 186,61	49 325,96
AGENCE DE L EAU	4 272 655,58	2 838 056,37	418 176,99	0,00	418 176,99
CREDIT FONCIER GROUPE CAISSE EPA	80 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
DEXIA CREDIT LOCAL	218 399,21	159 477,20	9 072,35	7 782,49	16 854,84
TOTAUX	11 845 803,87	7 787 097,63	948 249,85	82 188,96	1 030 438,81

Le taux moyen ressort à 1,055 %.

21 emprunts à taux fixe
1 emprunt indexé sur le livret A
1 emprunt à taux variable

Désignation	Encours en euros 31/12/2019	Intérêts en euros	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	6 765 898	70 345	1,040%
Emprunt livret A	950 000	11 835	1,246%
Emprunt à taux variable	71 200	9,18	0,013%
Total	7 787 098	82 189	1,055%

La durée moyenne est de 12,48 années.



La courbe d’extinction de la dette présente des baisses significatives sur les années 2020, 2021, 2025 et 2027 liées au solde de différents contrats de prêts. Ce sont autant de marges de manœuvres financières, d’autofinancement supplémentaire à prendre en compte et à éventuellement mobiliser en fonction des besoins d’équipement et de développement de services pour le territoire.

IV / LA FISCALITE

Les recettes liées à la fiscalité directe représentent une part essentielle des ressources en particulier pour le budget principal et le budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers. Les autres ressources étant notamment les redevances, tarifs, subventions, emprunts, remboursement d'une partie de la TVA...

Elles peuvent se détailler en deux blocs :

- Les taxes sur lesquelles le conseil communautaire dispose d'un pouvoir de variation des taux ou de modification de bases de cotisation (Taxe d'habitation, Foncier bâti, Contribution foncière économique, GEMAPI, taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Les taxes dont les règles de variation et d'évolution sont fixées principalement par l'Etat (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, allocations de compensation).

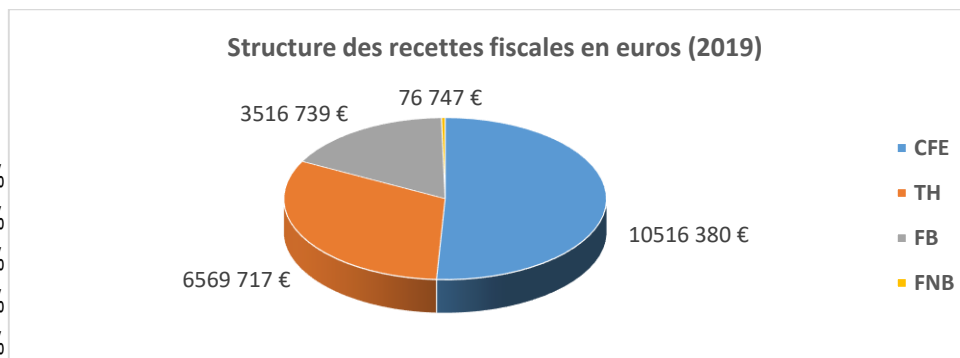
Les impôts dits « économiques » formant la fiscalité professionnelle unique regroupent :

- La contribution foncière économique
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- La taxe sur les surfaces commerciales
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- Les allocations de compensation de taxe professionnelle

Il est rappelé que les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés sur la période 2017 – 2019 et sont gelés sur la prospective financière.

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent la structure et la répartition des 4 taxes en 2019.

CFE	10 516 380 €	50,85%
TH	6 569 717 €	31,77%
FB	3 516 739 €	17,01%
FNB	76 747 €	0,37%
TOTAL	20 679 584 €	100,00%



L'évolution des bases et des produits entre 2017 et 2020 se détaillent comme suit :

BASES	2017	2018	2018/2017	2019	2019/2018	2020	2020/2019	2020/2017
CFE	38 503 000	40 761 452	5,87%	40 401 000	-0,88%	40 401 000	0,00%	4,93%
TH	303 842 000	310 589 764	2,22%	320 474 000	3,18%	325 281 110	1,50%	7,06%
FB	213 972 000	219 949 766	2,79%	225 432 000	2,49%	228 362 616	1,30%	6,73%
FNB	1 724 000	1 604 897	-6,91%	1 626 000	1,31%	1 626 000	0,00%	-5,68%
TOTAL	558 041 000	572 905 879	2,66%	587 933 000	2,62%	595 670 726	1,32%	6,74%

PRODUITS	2017	2018	2018/2017	2019	2019/2018	2020	2020/2019	2020/2017
CFE	10 022 330,90	10 610 205,96	5,87%	10 516 380,30	-0,88%	10 516 380,30	0,00%	4,93%
TH	6 228 761,00	6 367 090,16	2,22%	6 569 717,00	3,18%	6 655 123,32	1,30%	6,85%
FB	3 337 963,20	3 431 216,35	2,79%	3 516 739,20	2,49%	3 562 456,81	1,30%	6,73%
FNB	81 372,80	75 751,14	-6,91%	76 747,20	1,31%	76 747,20	0,00%	-5,68%
TOTAL	19 670 427,90	20 484 263,61	4,14%	20 679 583,70	0,95%	20 810 707,63	0,63%	5,80%

Les bases et les recettes évoluent en moyenne sur la période 2017 - 2020 de 2,20 % et 1,90 %.

Les impôts « économiques » se déclinent ainsi :

IMPOTS "ECONOMIQUES"	2017	2018	2018/2017	2019	2019/2018	2020	2020/2019	2020/2017
CFE	10 022 331	10 610 206	5,87%	10 516 380	-0,88%	10 516 380	0,00%	4,93%
ALLOCATION DE COMPENSATION DE TP	25 092	657,00	-97,38%	990,00	50,68%	650,00	-34,34%	-97,41%
CVAE	5 073 959	5 264 326	3,75%	5 802 626	10,23%	5 741 338	-1,06%	13,15%
IFER	423 520	398 635	-5,88%	403 815	1,30%	403 815	0,00%	-4,65%
TASCOM	1 359 025	992 316	-26,98%	894 159	-9,89%	964 939	7,92%	-29,00%
TOTAL	16 903 927	17 266 140	2,14%	17 617 970	2,04%	17 627 122	0,05%	4,28%

Globalement, ces impôts ont évolué en moyenne de 1,41% entre 2017 et 2020.

Affectés à l'EPCI lors de sa transformation en communauté de communes à fiscalité professionnelle unique en 2017, ils servent à financer les compétences transférées et les attributions de compensation, reversements aux communes du montant des produits de fiscalité professionnelle nette du montant des transferts de charges.

	2017	2018	2018/2017	2019	2019/2018	2020	2020/2019	2020/2017
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMERCE (ZAE, MDE, RANDONNEES)	469 779	750 394	59,73%	2 533 031	237,56%	1 561 932	-38,34%	232,48%
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANSE		1 340 100	0,00%	1 650 162	23,14%	1 707 512	3,48%	0,00%
OFFICES DE TOURISME		548 117	0,00%	658 105	20,07%	703 925	6,96%	0,00%
SDIS			0,00%	4 056 569	0,00%	4 105 248	1,20%	0,00%
TOTAL DES DEPENSES LIEES A L'EXERCICE DES COMPETENCES	469 779	2 638 612	461,67%	8 897 866	237,22%	8 078 617	-9,21%	1619,66%
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	15 982 412	14 586 998	-8,73%	10 583 353	-27,45%	10 600 000	0,16%	-33,68%
TOTAL GENERALE DES DEPENSES	16 452 191	17 225 610	4,70%	19 481 219	13,09%	18 678 617	-4,12%	13,53%

Les chiffres comprennent l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement y compris les transferts d'agents ou les recrutements nettes des recettes propres à chaque domaine d'intervention (subventions, ventes de produits, FCTVA...).

A noter que si les exercices 2017 et 2018 dégagent un solde positif de 451 K€ et 41 K€ entre les recettes et les dépenses transférées, les années suivantes présentent une charge nette pour la communauté de communes de :

- 1.863 K€ en 2019 (estimé Compte Administratif)
- 1.051 K€ (prévisionnel Budget Primitif)

Enfin la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voit ses bases progresser de 2,45 % et sa recette de 2,32% sur les 4 années de référence.

DMA	2017	2018	2018/2017	2019	2019/2018	2020	2020/2019	2020/2017
BASES TEOM	216 107 005	220 026 411	1,81%	229 396 290	4,26%	232 378 442	1,30%	7,53%
PRODUIT TEOM	21 801 513	22 545 840	3,41%	23 054 127	2,25%	23 353 832	1,30%	7,12%

V /LA PROSPECTIVE FINANCIERE

La prospective financière porte sur une analyse de l'évolution de chaque budget entre 2017 et 2022, des marges de manœuvres possibles (optimisation des dépenses et des recettes) afin de dégager des capacités à investir tout en maîtrisant les différentes épargnes (gestion, brute, nette), dans le respect des obligations imposées par les lois et notamment une capacité à rembourser les emprunts au maximum égale à 12 années.

Sur ce dernier point, nous proposons d'aller plus loin que la réglementation puisque, pour notre EPCI, nous nous sommes fixés comme objectif un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

Les analyses par budget intègrent les hypothèses communes évoquées plus haut et des éléments propres à chaque entité : prise en compte de nouvelles compétences et des aménagements des programmes pluriannuels d'investissement notamment.

Comme exigée par la réglementation, une présentation consolidée des perspectives budgétaires présentant le même niveau d'information sur les épargnes, la progression des dépenses et recettes et des emprunts est incluse dans ce rapport d'orientation budgétaire.

Il est rappelé que les opérations pluriannuelles d'investissement sont gérées en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Enfin, toutes choses égales par ailleurs, nous avons maintenu pour ce DOB les mêmes objectifs que ceux présentés l'année dernière :

- Un fonds de roulement identique,
- Un même taux de subventionnement des différents partenaires (Etat, Région, Département...)
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

A/ BUDGET PRINCIPAL :

L'analyse financière (en K€) du budget principal fait l'objet d'une triple présentation :

- Le budget principal sans la GEMAPI
- La GEMAPI
- Une version consolidée

En effet, l'importance des opérations inscrites dans le programme d'investissement pluriannuel (PPI) au titre de la GEMAPI terrestre et maritime, leurs conséquences sur l'aménagement du territoire, leurs coûts financiers, les ressources humaines affectées au suivi de cette compétence et la création d'une taxe affectée militent pour une présentation et un traitement financier spécifiques.

Pour rappel, il a été décidé que la couverture financière des charges d'investissement et de fonctionnement liées à la GEMAPI seraient couvertes exclusivement par des recettes propres à cette compétence, sans apport du budget général (fiscalité, emprunt, subventions, autofinancement, dotations aux amortissements).

Ainsi, bien qu'intégré dans le budget général, ce service fait l'objet d'un traitement spécifique se rapprochant de celui d'un budget annexe. Cette méthode est un préalable indispensable à la création future d'un budget, indépendant et autosuffisant financièrement.

Les hypothèses de progression des charges et recettes particulières au budget principal sont les suivantes :

Recettes de Fonctionnement

- Les taux de fiscalité ne sont pas augmentés sur toute la période 2019 – 2022.
- La DGF, malgré une réforme qui a été favorable pour la communauté de communes a été diminuée tous les ans de :
 - o 5 % pour la dotation d'intercommunalité
 - o 2 % pour la dotation de solidarité

Recettes d'investissement

- Le fonds de compensation de la TVA a été calculé sur la base de 50% des dépenses d'investissement éligibles. En effet, les travaux de lutte contre l'incendie et les inondations ne sont pas systématiquement pris en compte par les services de l'Etat, notamment pour toutes les opérations réalisées sur sol d'autrui.
- Les subventions nouvelles à percevoir sont estimées sur la base de 30 % du montant des opérations subventionnables.

Les dépenses ont été estimées de la manière suivante :

Fonctionnement

- Les charges générales à périmètre constant ont été augmentées de 1.2% en 2021 et 2022, moins les dépenses liées à l'extension de l'hôtel communautaire engagées ou payées en 2019 et 2020 (dommage ouvrage, déménagement...)
- La masse salariale a été revalorisée de 1,8% (GVT) sur 2021 et 2022. Des hypothèses de renforcement des services ont été intégrées notamment suite à l'élaboration du schéma directeur informatique comme suit :

- 2020
 - Un technicien support informatique
 - Un coordinateur pour la GEMAPI
 - 2021
 - Un technicien support informatique
 - Un gestionnaire pour le programme local de l'habitat
 - 2022
 - Une enveloppe pour un éventuel renforcement
-
- Les subventions attribuées par la CCGST sont figées à hauteur de l'exercice 2019 et la subvention pour l'association Euro Var Festival est versée une année sur deux à hauteur de 80 K€.

 - Le FPIC a été augmenté de 2% tous les ans. Il est rappelé que depuis la création de la Communauté de communes, un accord local a été trouvé qui a conduit à faire supporter par l'Intercommunalité 100% du FPIC augmentant ainsi considérablement les dépenses de fonctionnement de l'Intercommunalité. Ce dispositif a contribué et contribue toujours fortement à la dégradation de l'épargne de notre EPCI.

 - A partir de 2019 la participation au titre des dépenses du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est prise en charge par la CCGST à la place des Communes. C'est une nouvelle dépense de 4.057 K€ qui a été imputée sur notre budget en 2019. Pour les années suivantes, cette contribution a été revalorisée de 1,2%, plafond que ne devrait pas dépasser le SDIS. Le nouveau calcul proposé par le SDIS favorable à notre territoire dégage un profit de 251 K€ par rapport à l'appel de fonds de 2018. Ce gain sera reversé aux communes via les attributions de compensation fin 2019.

- Les attributions de compensation versées aux communes membres sont arrêtées à 10.583 K€.

Investissement

Les crédits d'investissement 2020 se répartissent notamment ainsi :

- Travaux d'extension de l'hôtel communautaire : 2.642.000 €
- Développement économique dont les zones d'activités économiques : 412.500 €
- Développement du territoire : 10.000 €
- Tourisme : 15.000 €
- Espace maritime : 19.430 €
- Forêts : 715.805 €
- Musique et danse : 23.100 €
- Informatique : 413.141 €
- Maintenance du patrimoine (Bâtiments, véhicules, matériels) : 174.850 €
- Administration générale : 23.904 €
- Communication : 12.700 €
- Les crédits nécessaires au déploiement du très haut débit sur le territoire font l'objet d'un étalement sur neuf ans. Le premier appel de fonds par le SMO PACA est prévu en 2020 pour un montant de 115 K€ reconduit tous les ans. Les travaux sont planifiés entre 2019 et 2023.

Une enveloppe provisionnelle annuelle de 1.500 M€ a été reconduite pour l'ensemble de ces services sur 2021 et 2022.

Enfin le compte administratif provisoire 2019 présenterait un excédent global de 7.643 K€.

Hors GEMAPI, la projection 2017 -2022 du budget principal se traduit ainsi :

	CA 2017	CA 2018	Projet de CA 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	32 145	33 815	33 715	33 233	33 178	33 129
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	29 995	31 319	31 239	31 190	31 528	32 091
=						
EPARGNE DE GESTION	2 150	2 497	2 476	2 043	1 650	1 038
-						
Intérêts	45	55	67	58	53	50
EPARGNE BRUTE	2 105	2 442	2 409	1 985	1 597	988
-						
Capital	213	268	313	313	236	236
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	258	322	380	370	290	287
=						
EPARGNE NETTE	1 892	2 174	2 097	1 672	1 360	751
+						
Recettes propres d'investissement	308	91	245	354	123	123
FCTVA	308	91	245	354	123	123
Subventions et participations	715	282	2 701	698	375	375
Emprunts	1 000	1 000	0	0	0	0
Divers	0	101	1	10	10	10
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	3 915	3 648	5 044	2 734	1 868	1 259
-						
THD+SUB RAYOL	0	0	160	155	115	115
Remboursement caution	0	0	4	111	111	111
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 325	1 337	5 704	4 293	1 500	1 500
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 590	2 311	-824	-1 824	143	-466
-						
Reports FONCT+INV	2 218	3 928	6 239	5 415	3 591	3 734
=						
FONDS DE ROULEMENT	3 807	6 239	5 415	3 591	3 734	3 267
Stock d'emprunts	2 844	4 281	3 968	3 655	3 419	3 182
Capacité de désendettement en nombre d'années	1,35	1,75	1,65	1,84	2,14	3,22

Dans cette projection ce sont près de 17 millions d'euros qui ont été ou seront affectés à des dépenses d'équipement en recourant au minimum à l'emprunt (+ 2 M€ entre 2017 et 2023) et sans mobiliser le levier fiscal entre 2017 et 2022.

Les AP/CP hors GEMAPI suivants ont été ouverts dans le budget général :

- Assistance et élaboration du programme local de l'habitat (2016 -2020) : 90.000 €
- Réhabilitation et extension de l'hôtel communautaire (2018 – 2021) : 4.800.000 €

En stabilisant l'épargne brute à environ 1 M€, notre capacité de désendettement est inférieure à 3,22 ans, très nettement en dessous du plafond des 12 ans fixé par la loi mais loin aussi du seuil de 10 ans que nous nous sommes fixés.

La GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI a été gelé sur l'ensemble de la période à 1.901 K€ par an.

Une hypothèse d'un fonds de roulement de 100 K€ a été retenue pour ce service.

	CA 2017	CA 2018	Projet de CA 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	0	1 907	1 904	1 904	1 904	1 904
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	0	505	672	928	998	1 010
=						
EPARGNE DE GESTION	0	1 402	1 232	977	907	895
-						
Intérêts	12	11	9	39	51	135
EPARGNE BRUTE	-12	1 392	1 222	938	856	759
-						
Capital	66	67	69	129	147	252
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	78	78	78	168	198	387
=						
EPARGNE DISPONIBLE	-78	1 324	1 153	809	709	507
+						
Recettes propres d'investissement	0	0	155	353	443	406
FCTVA	0	0	155	353	443	406
Subventions et participations	0	375	148	1 215	745	930
Emprunts	0	0	2 061	570	3 507	3 102
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	-78	1 699	3 518	2 947	5 404	4 944
-						
Dépenses d'investissement maritime	0	0	723	3 576	3 165	2 151
Dépenses d'investissement fonctions supports			28	0	4	4
Dépenses d'investissement cours d'eau	0	940	1 144	1 497	2 235	2 789
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-78	759	1 622	-2 126	0	0
Reports FONCT+INV	-78	-156	603	2 226	100	100
=						
FONDS DE ROULEMENT	-156	603	2 226	100	100	100
Stock d'emprunts	522	455	2 447	2 887	6 247	9 097
Capacité de désendettement en nombre d'années	-43,10	0,33	2,00	3,08	7,30	11,98

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes consacre plus de 8,6 millions d'euros à la lutte contre les inondations et plus de 9,6 millions pour limiter l'érosion maritime entre 2017 et 2022

C'est près de 18.2 millions d'euros affectés à la protection du territoire et de ses habitants contre les inondations et la submersion marine sans augmenter la fiscalité tout en maintenant l'épargne brute en moyenne à 1 million d'euros sur la période 2018-2022 et en dégagant une capacité de désendettement inférieure à 12 ans en 2022.

Ci-dessous le programme pluriannuel de la GEMAPI « maritime » sur la période :

	Programme d'investissement pluriannuel GEMAPI maritime		
	2020	2021	2022
Plage du Rayol-Canadel	1 602 953		
Rayol-Canadel plage du Bailli de Suffren	400 000	940 000	
Grimaud Vieux moulin	531 434	-	
Grimaud épi plage de Saint Pons	90 000		582 840
Grimaud épi plage Gros Pin		54 000	
Grimaud épi plage de Guerrevielle	6 718	537 602	
Grimaud Etude sédimentaire dragage et recharge		120 000	
Ste Maxime projet littoral	118 964	29 520	9 600
Ste Maxime Secteur Croisette		1 261 476	896 479
Ste Maxime Epi Sainte Hilaire		147 000	
Ste Maxime digue du Préconil	16 806		
Cavalaire plage du centre ville		75 000	662 339
Saint-Tropez cimetière	779 520		
la Croix Valmer réhabilitation PERRE GIGARO	30 000		
TOTAL	3 576 395	3 164 598	2 151 258

Dans ce contexte les AP/CP GEMAPI « terrestre » suivants ont été votés :

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Préconil (2014 – 2020) : 2.064.000 €

Contrat de rivière Giscle (2015 – 2021) : 11.072.040 €

Lutte contre l'érosion maritime (2019 – 2026) : 24.038.933 €

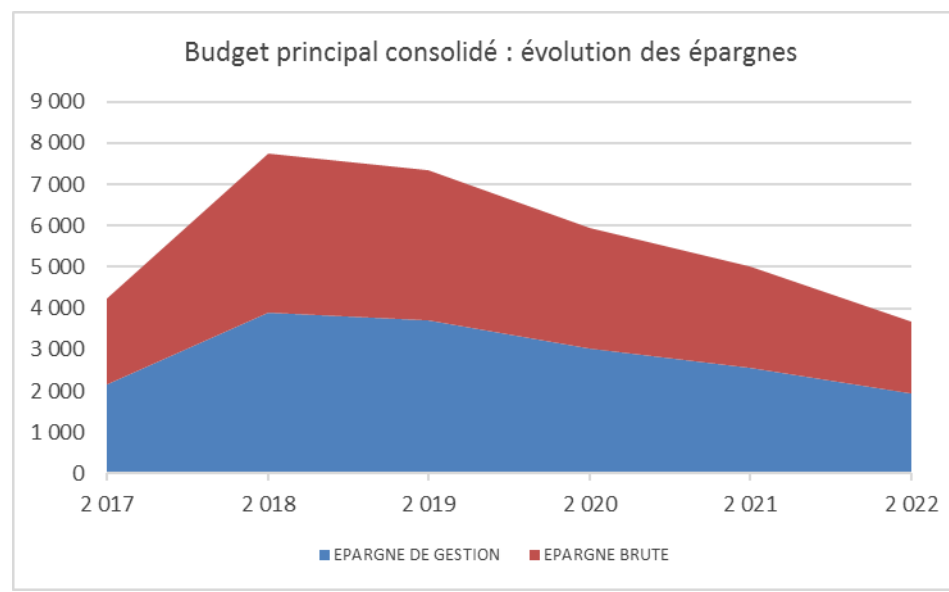
L'analyse consolidée du budget principal se présente ainsi :

	CA 2017	CA 2018	Projet de CA 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	32 145	35 723	35 619	35 137	35 082	35 033
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	29 995	31 824	31 911	32 118	32 526	33 101
=						
EPARGNE DE GESTION	2 150	3 899	3 708	3 019	2 557	1 933
-						
Intérêts	57	65	76	96	104	186
EPARGNE BRUTE	2 093	3 834	3 632	2 923	2 453	1 747
-						
Capital	279	335	382	442	384	488
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	336	400	458	538	488	674
=						
EPARGNE NETTE	1 814	3 498	3 250	2 481	2 069	1 259
+						
Recettes propres d'investissement	308	91	400	707	566	529
Subventions et participations	715	657	2 849	1 913	1 120	1 305
Emprunts	1 000	1 000	2 061	570	3 507	3 102
recettes except	0	101	1	10	10	10
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	3 837	5 348	8 561	5 681	7 272	6 204
-						
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 325	2 277	7 763	9 632	7 129	6 669
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 512	3 070	798	-3 950	143	-466
Report FONCT+INV	2 139	3 774	6 845	7 643	3 693	3 836
=						
FONDS DE ROULEMENT	3 651	6 845	7 643	3 693	3 836	3 370
<i>Stock d'emprunts</i>	<i>3 366</i>	<i>4 735</i>	<i>6 415</i>	<i>6 543</i>	<i>9 666</i>	<i>12 279</i>
<i>Capacité de désendettement en nombre d'années</i>	<i>1,61</i>	<i>1,24</i>	<i>1,77</i>	<i>2,24</i>	<i>3,94</i>	<i>7,03</i>

Le fonds de roulement 2020 de 3.693 K€ représente 41 jours de fonctionnement du budget principal. Il constitue la trésorerie au 31 décembre permettant à l'EPCI de couvrir les dépenses de début d'année avant la perception des douzièmes de fiscalité versés par les services de l'Etat.

Les besoins en équipement pour le budget principal entre 2020 et 2022 sont estimés à plus de 23 M€.

L'épargne de gestion après avoir gravi un pic en 2018 devrait se stabiliser à environ 2 M€ ; l'épargne brute à un niveau proche des 1,8 M€.



Enfin le budget principal révèle une bonne capacité de désendettement de 7 années.

B/ BUDGET REGIE DMA :

Le compte administratif provisoire 2019 présente un excédent global provisoire de 9.637 K€.

Pour l'analyse financière, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été figés jusqu'en 2022.

La baisse de la TVA et l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ont été intégrées dans l'analyse financière.

Un poste directeur adjoint a été positionné en 2020 ainsi qu'un poste de technicien pour l'Ecopôle en 2022.

Les travaux de réhabilitation des déchetteries devraient démarrer en début d'année 2020. Afin de ne pas interrompre ce service à la population et en tenant compte de l'augmentation de la fréquentation pendant la saison estivale, les différents chantiers ont été planifiés pour une livraison complète en 2022 :

- 2020 : Grimaud, Plan de la Tour, La Croix Valmer, le Rayol Canadel
- 2021 : Sainte-Maxime, Cavalaire, la Garde Freinet, Saint-Tropez, Cogolin
- 2022 : Ramatuelle

La réhabilitation et l'extension de l'Ecopôle devraient être réalisées sur les années 2020 et 2021. La base de vie pour la collecte devrait être terminée en 2021.

Le programme pluriannuel d'investissement suivant a été intégré dans l'analyse financière :

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT DMA

	2020	2021	2022
PROJETS			
DECHETERIES			
Audit déchèteries			
Assistance à maîtrise d'ouvrage			
Maîtrise d'œuvre	240 618	240 618	240 619
Marchés de travaux	3 666 667	3 666 667	3 666 666
Chargeurs déchèteries	0		
Packmat (cogolin ramatuelle)		100 000	100 000
Achat d'un véhicule type kangoo pour le resp, secteur nord			
ECOPOLE			
Achat d'un broyeur lent mobile			
Achat d'un crible 30 et 40mm			
Achat d'un chargeur à pneus			
Remise en état hangar bois			
Etude extension Ecopôle			
Ligne d'affinage: diverses améliorations			
Réhabilitation et Extension ECOPOLE y compris broyeur, cribleur, retourneur,,,	5 850 000	1 950 000	
TRANSPORTS			
Achat PL polybenne 6*4		160 000	
Achat bennes	35 000		
Remorque porte engin		50 000	
COLLECTE			
Achat de conteneurs enterrés (200u fourniture et pose)	500 000	500 000	500 000
Base de vie Etude	80 000	120 000	
Base de vie Travaux (y compris route d'accès)		3 600 000	
DDMA			
Achat terrain sur la ville de La Môle (la Ratonnière)	550 000		
Logiciel métier "déchets"			
Panneaux communication	10 000	10 000	
Actions prévention	50 000	100 000	100 000
Aménagements divers déchetteries			
aménagement acces déchetterie Ste Maxime		300 000	
Achat d'un fourgon type MASTER		0	35 000
Acquisition conteneurs à déchets OM, Multi Verre	50 000	50 000	50 000
Total TTC=	11 032 285	10 847 285	4 692 285

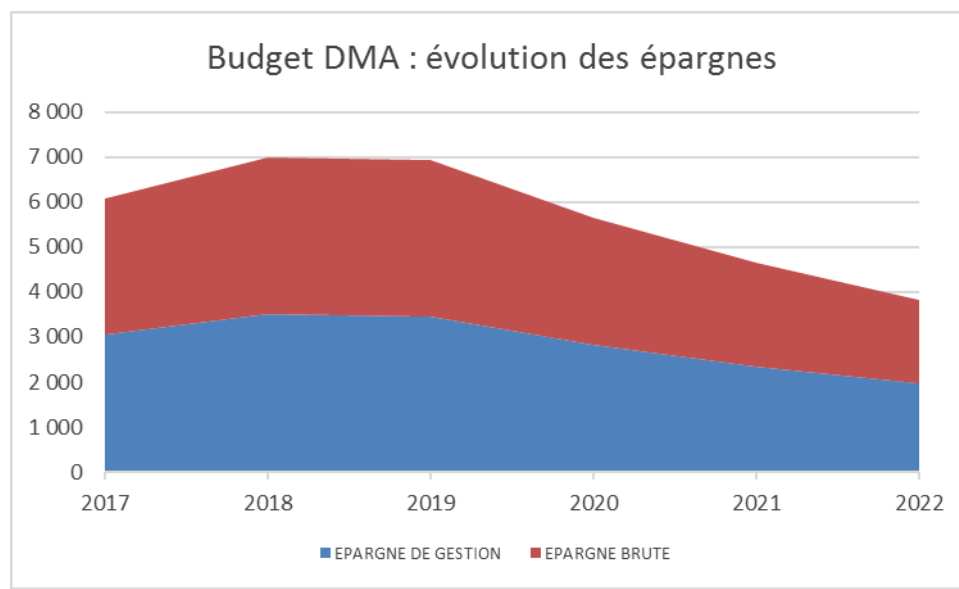
Une AP/CP a été créée pour la réhabilitation des déchetteries (2018 – 2021) : 10.200.000 €. L'analyse financière pluriannuelle fait apparaître les résultats suivants (en K€) :

	CA 2017	CA 2018	Projet de ca 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	26 824	27 635	26 742	27 490	27 612	27 828
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	23 772	24 126	23 274	24 666	25 279	25 864
=						
EPARGNE DE GESTION	3 053	3 509	3 468	2 824	2 333	1 964
-						
Intérêts	24	12	15	11	8	111
EPARGNE BRUTE	3 029	3 496	3 453	2 814	2 325	1 853
-						
Capital	184	161	139	102	35	197
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	208	174	154	113	44	308
=						
EPARGNE DISPONIBLE	2 845	3 335	3 314	2 711	2 289	1 656
+						
Recettes propres d'investissement	26	25	205	979	1 601	693
FCTVA	26	25	205	979	1 601	693
Subventions et participations	1	266	105	1 721	1 763	0
Emprunts	0	0	0	0	4 127	2 344
recettes except	0	11		16		
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	2 872	3 637	3 623	5 426	9 780	4 692
-						
Dépenses d'investissement (hors dette)	664	814	2 130	12 497	10 847	4 692
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 208	2 823	1 493	-7 071	-1 067	0
Reports FONCT+INV	3 114	5 322	8 144	9 637	2 567	1 500
=						
FONDS DE ROULEMENT	5 322	8 144	9 637	2 567	1 500	1 500
Stock d'emprunts	542	380	241	139	4 231	6 378
Capacité de désendettement en nombre d'années	0,18	0,11	0,07	0,05	1,82	3,44

Sur la période 2020 -2022, la CCGST va donc affecter plus de 28 M€ à des dépenses d'investissement.

Ces dépenses sont nécessaires afin de maintenir notre haut niveau de qualité de service offert à nos usagers, à continuer d'optimiser le fonctionnement de nos structures, la collecte, le tri et le traitement de nos déchets tout en répondant aux réglementations de plus en plus strictes.

Dans ce cadre et à taux de fiscalité inchangés, les épargnes sont stabilisées à hauteur de 1.964 K€ pour l'épargne de gestion et 1.853K€ pour l'épargne brute en 2022.



La capacité de désendettement devrait se situer en 2022 à moins de 3,5 années. Parallèlement le stock d'emprunt serait de 6.378 K€ pour 28 M€ de travaux.

C/ BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Ce budget a été créé en 2018 suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme ». Il retrace les dépenses et recettes des cinq bureaux d'informations touristiques des communes non classées (investissement et fonctionnement).

Il est financé essentiellement par une subvention d'équilibre du budget principal.

Le compte administratif provisoire 2019 présente un résultat global positif de 36.000 €.

Dans l'analyse financière les crédits ont été calculés à périmètre d'activités identiques et masse salariale constante avec une augmentation de 1,8% pour les salaires et 1.2% pour les charges générales.

La participation versée par le budget principal permet de couvrir les dépenses de fonctionnement mais aussi un autofinancement pour les dépenses d'investissement.

Une enveloppe d'investissement pour du renouvellement de mobilier ou d'équipement a été chiffrée à 14.000 € par an.

Il n'y a pas de service de dette sur ce budget annexe.

L'analyse financière traduit les résultats suivants (en K€) :

	CA 2017	CA 2018	Projet de CA 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	0	552	687	724	716	728
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	0	529	656	698	710	722
=						
EPARGNE DE GESTION	0	23	31	26	6	7
-						
Intérêts						
EPARGNE BRUTE	0	23	31	26	6	7
-						
Capital						
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	0	0	0	0	0	0
=						
EPARGNE DISPONIBLE	0	23	31	26	6	7
+						
Recettes propres d'investissement	0	0	2	3	2	2
FCTVA	0	0	2	3	2	2
Subventions et participations	0	0	3	0	0	
Emprunts	0	0	0	0	0	0
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	0	23	36	29	8	9
-						
Dépenses d'investissement (hors dette)		10	13	35	14	14
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	0	13	23	-6	-6	-5
Reports FONCT+INV	0	0	13	36	30	24
=						
FONDS DE ROULEMENT	0	13	36	30	24	19
Stock d'emprunts	0	0	0	0	0	0

D/ BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE:

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2018 afin de suivre la vente d'un terrain situé dans la zone d'activités économiques de Saint Maur à Cogolin.

Le budget prévisionnel s'élève à 120.000 € en fonctionnement. Cette somme a été reconduite tous les ans.

Il n'y a ni investissement ni emprunt sur ce budget.

E/ BUDGET ANNEXE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le compte administratif provisoire 2019 présente un excédent global de 30.737 K€.

Pour l'analyse financière, l'équilibre de la section d'exploitation et l'épargne dégagée par cette dernière permet de ne pas augmenter les tarifs de la collectivité. Le produit de la surtaxe reste, par conséquent, stable sur la période étudiée.

De plus, si le volume des consommations d'eau varie de façon importante en fonction des épisodes sévères de pluie ou de sécheresse, en revanche, la moyenne des consommations est stable depuis une quinzaine d'années.

Enfin, il est envisagé le recrutement d'un ingénieur afin de renforcer le pôle EAU.

En investissement, adossé au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable (SDAEP) de 2017, le programme pluriannuel d'investissement recense sur la période 2019-2035 non seulement les projets structurants indiqués par le SDAEP, mais également des travaux plus modestes nécessités par les besoins du service tels que : le renouvellement de certains équipements non affermés, l'extension des réseaux d'alimentation de quartiers communaux, les opérations sur le barrage de la Verne, les travaux à réaliser sur les propriétés foncières de l'EPCI, les champs de captage...

Il intègre également les actualisations du SDAEP projetées à partir de 2026 dans le cadre du nouveau mode de gestion du service après l'échéance au 31 décembre 2025 des contrats d'affermage de l'ex SIDECEM et de Sainte-Maxime.

Le PPI propose au total un programme de travaux égal à 78.64 millions d'euros hors taxes sur la période 2019-2035 :

- Période 2019-2025 (précédant l'échéance des contrats d'affermage au 31/12/2025) : 36,458 millions euros.
- Période 2026-2035 : 42,186 millions euros.

Sur la période faisant l'objet de l'analyse financière ci-dessous, soit entre 2020 et 2022, le PPI prévoit un programme d'études et de travaux d'un montant estimé à 26 millions d'euros.

Libellé	Prévisionnel HT euros HT	Prévisionnel actualisé euros HT	Réalisés euros HT 2006-2018	Reste à réaliser 2019-2035	2019	2020	2021	2022
Projets schéma eau potable 2006-2020	50 310 334	30 508 670	30 137 173	371 497	371 497	2 930 000	0	0
Mise à jour schéma directeur d'eau potable		117 686	92 686	25 000	25 000			
Restructuration AEP littorale St-Tropez/Ramatuelle/Gassin/Croix Valmer	9 780 000	8 546 246	8 538 858	7 388	7 388			
Renforcement réseau distribution Ramatuelle, route des plages, chemin de l'Oumède	1 430 000	0		0				
Renforcement réseau Cogolin village	300 000	0		0				
Modernisation usine Verne (décanteur lamellaire/charbon actif en grain)	10 200 000	7 007 292	7 007 292	0		20 000		
Construction du réservoir Negresse II	-	2 510 000				2 510 000		
Extension capacité stockage (doublement réservoirs Oumède, Negresse, Belle Isnarde, Grimaud-village)	3 225 000	Transféré SDAEP 2017		0				
Modification alimentation Val de Gilly - Cogolin	875 000	0		0				
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 1 (UPEP, réservoir, liaisons)	17 200 000	14 833 240	14 494 131	339 109	339 109	400 000		
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 2 (requalification AEP Ste-Maxime)		Transféré SDAEP 2017						
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 3 (Plan de la Tour)		Transféré SDAEP 2017						
Restructuration secteur Beauvallon (annulée par SDAEP2017)	2 500 334	4 206	4 206					
Doublement liaison usine Verne/Usine Môle	4 800 000	Transféré SDAEP 2017						
Projets schéma eau potable 2017-2035	38 542 500	41 530 363	164 973	41 365 390	4 740 144	4 830 000	7 513 020	5 698 826
Programme 2017-2025 - Priorité 1	28 036 500	31 024 363	164 973	30 859 390	4 740 144	4 830 000	7 513 020	5 698 826
Extension des capacités de Stockage 14 000 m3	7 750 000	7 759 123	65 090	7 694 033	2 989 033	-	1 005 000	2 010 000
Réhabilitation réservoirs, démantèlement réservoirs HS	2 942 000	6 639 010	74 567	6 564 443	1 014 443	170 000	650 000	500 000
Régulations associées UPEP Basse Suane -Pris en compte SDAEP2006	574 000	SDAEP 2006						
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 2 (requalification AEP Ste-Maxime)	4 055 500	4 085 620	23 862	4 061 758	216 758	1 315 000	2 340 000	
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 3 (Plan de la Tour)	1 227 000	1 295 490		1 295 490	126 490	875 000	905 000	
UPEP Basse Suane - Doublement capacité (+250l/s)	700 000	700 000		700 000				
Interconnexion BasseSuane-Cavillon	574 000	574 000		574 000				
Renforcement distribution Ramatuelle-Plage,Oumède,Pommière,BonneTerr	2 380 000	2 380 000	0	2 380 000	201 100	1 795 000		290 000
Renforcement distribution Grimaud-Rascas	225 000	225 000		225 000				
Renforcement généraux		120 000				120 000		
Compteurs sectorisation, campagne recherche fuites-SteMaxime	240 000	0	0	0				
Doublement conduite DN600 usines Verne/Môle	5 679 000	5 679 000		5 679 000	189 300	415 000	2 158 020	2 385 180
Traitement eaux de lavage filtres usines Môle	750 000	747 120	1 454	745 666	3 020	10 000	225 000	442 646
Sécurisation électrique usines Môle et Verne	940 000	940 000		940 000		130 000	230 000	71 000
Programme de travaux 2026-2035 - Prorité 2	8 619 000	8 619 000		8 619 000	0	0	0	0
Programme de travaux après 2035 - Priorité 3	1 887 000	1 887 000		1 887 000	0	0	0	0
Autres travaux et études 2006-2035	0	25 784 479	8 876 974	16 907 505	1 779 505	3 192 500	928 000	943 000
Travaux sur barrage		790 693	250 103	540 590		200 000	30 000	30 000
Travaux sur usines (dont usine Verne-accelérateur, ozoneur, serres solaires)		5 051 647	4 201 647	850 000	50 000	-	50 000	50 000
Travaux sur réservoirs		942 732	30 171	912 561	222 561	282 500	40 000	40 000
Construction du réservoir de la Belle Isnarde II Saint tropez		1 570 000				1 570 000		
Création AEP La Galine		100 000				100 000		
Réseaux hydrauliques structurants		132 305	132 305	0				
Réseaux hydrauliques communaux		10 953 539	2 032 105	8 921 434	721 434	820 000	500 000	500 000
Travaux sur terrains et voiries et GC divers (y compris évacuateur crue)		5 261 423	1 645 000	3 616 423	416 423	-	200 000	200 000
Périmètres de protection des champs captants		27 279	17 279	10 000	10 000	30 000		
Piezomètres		525 495	106 035	419 460	99 460	-	20 000	20 000
Foncier		1 579 289	137 814	1 441 475	161 475	190 000	80 000	80 000
Travaux aménagement siège Galerie Raimu; Espace Marceau Cogolin		301 638	280 506	21 132	21 132			
Autres acquisitions d'équipement		218 439	44 009	174 430	16 430	-	8 000	23 000
TOTAL GENERAL	88 852 834	97 823 512	39 179 120	58 644 392	6 891 146	10 952 500	8 441 020	6 641 826

Pour 2020 les dépenses principales d'investissement se montent à 10,952 M€ et concernent notamment :

- Acquisitions de terrains et servitudes : 190.000 €.

- Périmètre de protection, captages, puits : 30.000 €
- Barrage de la Verne : 200.000 €
- Travaux de renforcement généraux : 120.000 €
- Travaux communaux /Défense Extérieur contre l'Incendie : 820.000 €
- Modernisation de l'usine de la Verne : 20.000 €
- Sécurisation et protection anti-intrusion : 130.000 €
- Construction du réservoir Negresse II : 2.510.000 €
- Renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime (Phase n°1), fin du marché (dans le cadre d'une AP/CP) : 400.000 €
- Renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime (Phase n°2), Travaux : 1.315.000 €, dans le cadre d'une AP/CP
- Construction du réservoir de l'Oumède II, études, contrôles techniques : 128.000 €.
- Traitement des boues (UPER Mole et Giscle) : 10.000 €
- Réfection génie civil des réservoirs : 282.500 €.
- Renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime (Phase n°3), Travaux : 875.000 €, dans le cadre d'une AP/CP
- Réseaux AEP de Ramatuelle, renforcement de la route des plages, RD 93 : 1.572.000 €
- Réseaux AEP de Ramatuelle, renforcement chemin de l'Oumède : 95.000 €
- Construction du réservoir de la Belle Isnarde II à Saint-Tropez : 1.570.000 €
- Doublement de la Liaison UPER VERNE/MOLE : 415.000 €

- Suppression du réservoir CAVILLON (Etudes, Maitrise d'œuvre) : 170.000 €
- Création AEP La Galine : 100.000 €

Une partie de ces opérations sont inscrites dans des autorisations de programme :

- AEP phase 1 Sainte Maxime : 15.332.017 €
- AEP phase 2 Sainte Maxime (2019 - 2021) : 4.085.620 €
- AEP phase 3 Sainte Maxime (2019 - 2021) : 1.295.490 €

Enfin en fonctionnement, l'analyse financière intègre en 2020 le recrutement d'un ingénieur pour renforcer le pôle Eau.

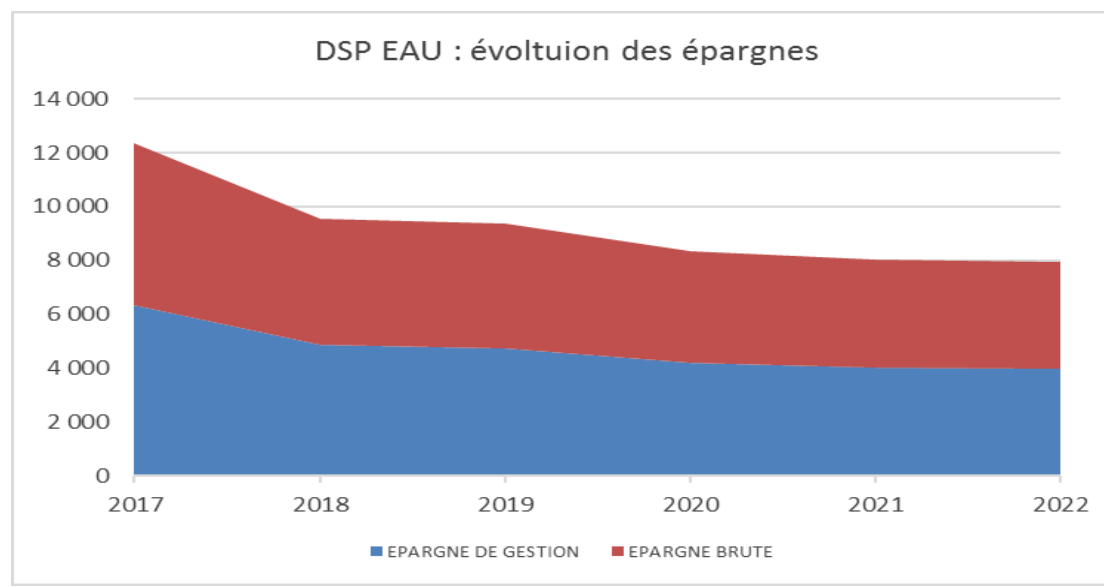
Elle présente les résultats suivants (en K€) :

	CA 2017	CA 2018	PROJET CA 2019	PROJET CA 2020	PROJETCA 2021	PROJETCA 2022
Recettes de fonctionnement	10 368	8 802	8 414	7 884	7 779	7 779
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	4 052	3 956	3 692	3 707	3 757	3 807
=						
EPARGNE DE GESTION	6 317	4 846	4 722	4 176	4 022	3 972
-						
Intérêts	252	158	80	12	11	10
EPARGNE BRUTE	6 065	4 688	4 642	4 165	4 011	3 962
-						
Capital	1 700	1 439	1 113	464	443	431
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	1 953	1 597	1 193	476	454	441
=						
EPARGNE DISPONIBLE	4 364	3 249	3 529	3 700	3 568	3 531
+						
Recettes propres d'investissement	0	0	0	0	0	0
Subventions et participations	1 283	80	1 938	1 506	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0	0
recettes except	37			8		
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	5 685	3 328	5 467	5 214	3 568	3 531
-						
DIVERS	37	14	0	0		
Dépenses d'investissement (hors dette)	6 046	2 299	3 696	10 950	8 441	6 642
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-398	1 015	1 770	-5 736	-4 874	-3 111
Reports FONCT+INV	28 350	27 952	28 967	30 737	25 001	20 127
=						
FONDS DE ROULEMENT	27 952	28 967	30 737	25 001	20 127	17 016
<i>Stock d'emprunts</i>	<i>5 498</i>	<i>4 059</i>	<i>2 946</i>	<i>2 481</i>	<i>2 038</i>	<i>1 607</i>
<i>Capacité de désendettement en nombre d'années</i>	<i>0,91</i>	<i>0,87</i>	<i>0,63</i>	<i>0,60</i>	<i>0,51</i>	<i>0,41</i>

A la lecture du tableau, nous pouvons constater que le fonds de roulement a augmenté entre 2017 et 2019. Cependant à partir de 2020, le service sera obligé de puiser dans ce fonds afin de faire face à ses nouvelles dépenses d'équipement. Ainsi, entre 2019 et 2022, le fonds va ainsi diminuer de 13 721 K€.

Les différentes épargnes sont maintenues à un très bon niveau :

- Epargne de gestion : 3.972 K€
- Epargne brute : 3.962 K€



Associée à la faiblesse du recours à l'emprunt, la capacité de désendettement de 0,4 ans en 2022 est excellente.

Tous ces indicateurs, la reprise d'un excédent important sur les résultats antérieurs, le produit des ventes d'eau ainsi que le solde des subventions à percevoir permettent aux services de disposer des recettes suffisantes pour financer les travaux futurs.

F/ BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE

Le compte administratif 2019 provisoire fait apparaître un résultat positif global de 316.000 €.

Dans l'analyse financière, une augmentation des produits jusqu'en 2021 a été prévue afin de tenir compte de l'optimisation de la facturation et de l'augmentation du taux de recouvrement des sommes auprès des usagers.

En effet, dès l'année 2018 et tout au long de l'année 2019, le pôle de l'eau a mis en œuvre des actions pour l'optimisation des produits du service :

- La mise en place de deux cycles de facturation annuels
- Les relances systématiques au cours de l'exercice des usagers pour les factures impayées en application du règlement de l'Eau autorisé dans le cadre de la régie de recettes prolongée
- L'émission systématique des titres de recettes à partir de 2020 pour les impayés

Dès 2018, le Communauté de communes a pu apprécier la fragilité financière du service et a bâti un programme pluriannuel d'investissement ciblé dans les priorités et lissé sur une période adaptée (voir ci-dessous).

Les opérations d'investissement principales prévues au projet de budget 2020 se déclinent ainsi :

- Usine Vanadal, rajout d'un onduleur sur l'ozonation : 1.500 €
- Plan d'action d'amélioration du rendement du réseau (rues Moulin, Saint Clément) : 300.100 €
- Créations de branchements neufs : 16.000 €
- Réservoir du hameau de la Mourre : 37.000 €
- Réservoir du château de la Croix, remplacement Cellibox suite à la foudre : 2.000 €
- Réservoir du jas de la Brute (nouveau télétransmetteur) : 2.000 €
- Barrage du Vanadal Réhabilitation de la voie d'accès, remplacement centrale oléique, protection de la vanne de vidange) : 26.000 €
- Réseaux AEP – travaux neufs : 2.000 €
- Redevance servitude : 1.000 €

Libellé	Prévisionnel HT euros HT	2018	2019	2020	2021	2022
PPI Régie La Garde-Feinet	1 288 907	90 179	477 733	387 600	194 328	137 200
Plan d'actions pour le rendement du réseau	949 828	62 746	310 288	300 100	128 828	133 000
Pose de compteurs de sectorisation	75 000	0,00	25 000,00	17 000	0,00	
Campagne de sectorisation nocturne et recherches de fuites	248 000	0,00	42 900,00	41 500	30 000,00	31 000,00
Télésurveillance des réservoirs (sonde, module radio)	19 000	0,00	19 000,00	-	0,00	0,00
Alarme anti-intrusion	15 000	0,00	12 000,00	12 000	0,00	0,00
Vannes de sectionnement	146 828	4 571,65	18 600,00	12 600	61 828,35	20 000,00
Remplacement des réducteurs de pression par des stabilisateurs	60 000	0,00	15 000,00	20 000	30 000,00	
Programme de renouvellement du réseau	322 000	58 174,35	167 787,50	187 000		72 000,00
Renouvellement de 1210 compteurs et pose de relevés à distance (296 co	64 000	0,00	10 000,00	10 000	7 000,00	10 000,00
Autres acquisitions et travaux d'équipement	339 079	27 433	167 446	87 500	65 500	4 200
Facturation eau - logiciels	39 313	231,00	39 081,74	-	0,00	
Matériel informatique, bureautique, mobilier	18 963	446,99	3 515,61	-	1 500,00	3 000,00
Redevance droit de passage				1 000		
UPEP Vanadal - Travaux, équipements	29 442	7 971,52	5 470,00	1 500	8 000,00	
Réservoir hameau de la Mourre, étude AEP quartier Mourre	48 516	5 516,18	35 000,00	37 000	4 000,00	
Réservoir du Château	16 041	0,00	6 840,76	2 000	4 000,00	1 200,00
Réservoir Jas de la Brute	29 290	0,00	21 290,00	2 000	4 000,00	
Barrage Vanadal (dont réhabilitation accès)	47 746	1 745,51	38 000,00	26 000	4 000,00	
Création compteurs et branchements neufs	59 770	11 522,25	18 247,50	16 000	15 000,00	
Travaux neufs réseaux AEP				2 000		
Travaux d'alimentation du quartier de la Mourre	50 000	0,00	0,00	-	25 000,00	
TOTAL GENERAL	1 288 907	90 179	477 733	387 600	194 328	137 200

Ainsi, l'analyse prospective a mis en avant la fragilité financière de ce service générée par :

- Des coûts du service et, notamment les charges de personnel, minorés dans le cadre d'une mutualisation au sein des services communaux.
- Le vieillissement du patrimoine du service (compteurs, réseaux hydrauliques)

- L'engagement du plan d'actions pour un meilleur rendement du réseau, ainsi que l'exploitation d'une usine automatisée engendrent dans un premier temps des dépenses nouvelles ; les retombées économiques étant attendues un peu plus tard, notamment dans le cadre d'une meilleure connaissance des volumes consommés et d'un recouvrement plus efficace des sommes facturées
- Une charge supplémentaire liée à la contribution du pôle de l'eau au coût des services généraux de la CCGST
- Les charges de personnel ont augmenté également, dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de la CCGST : assurance statutaire, complément annuel de rémunération, paiement des astreintes, tickets-restaurants
- Une diminution du produit des ventes d'eau : ainsi, la baisse des tarifs de l'eau en 2016, puis en 2017 a engendré une minoration des recettes appréciée aujourd'hui à 55 000 euros par an environ.

Ce nouvel environnement technique, économique et administratif génère un déficit structurel de la section d'exploitation.

	CA 2017	CA 2018	Projet de CA 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	607	1 301	439	736	566	567
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	458	551	625	611	574	589
=						
EPARGNE DE GESTION	150	749	-185	125	-7	-22
-						
Intérêts	0					
EPARGNE BRUTE	150	749	-185	125	-7	-22
-						
Capital	0					
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	0	0	0	0	0	0
=						
EPARGNE DISPONIBLE	150	749	-185	125	-7	-22
+						
Recettes propres d'investissement	16	0	0	0	0	0
<i>DOTATIONS</i>	16	0	0	0	0	0
Subventions et participations	126		92	137	90	
Emprunts	0	0	0	0	0	137
recettes except	12	0				
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	303	749	-93	262	83	115
-						
Dépenses d'investissement (hors dette)	203	129	321	410	194	137
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	100	620	-414	-147	-112	-22
Reports FONCT+INV	331	109	729	316	168	57
=						
FONDS DE ROULEMENT	431	729	316	168	57	34

Le tableau ci-dessus montre, pour les raisons vues précédemment, que les coûts d'exploitation couverts partiellement par les produits du service seront financés en partie par l'épargne constituée en 2018. Les différentes épargnes deviennent négatives à partir de 2021.

L'exercice 2022 s'achèvera ainsi avec un fonds de roulement de 34.000 euros, soit une variation négative de 695.000 euros entre le 31/12/2018 et le 31/12/2022.

En conséquence, le service devra rechercher les solutions propres à recouvrer l'équilibre annuel de la section d'exploitation.

G/ BUDGET SERVICE SPANC :

Le compte administratif 2018 provisoire fait apparaître un excédent de 16.610 €.

Depuis 2019, le service ne perçoit plus les subventions de l'Agence de l'Eau et de la CCGST.

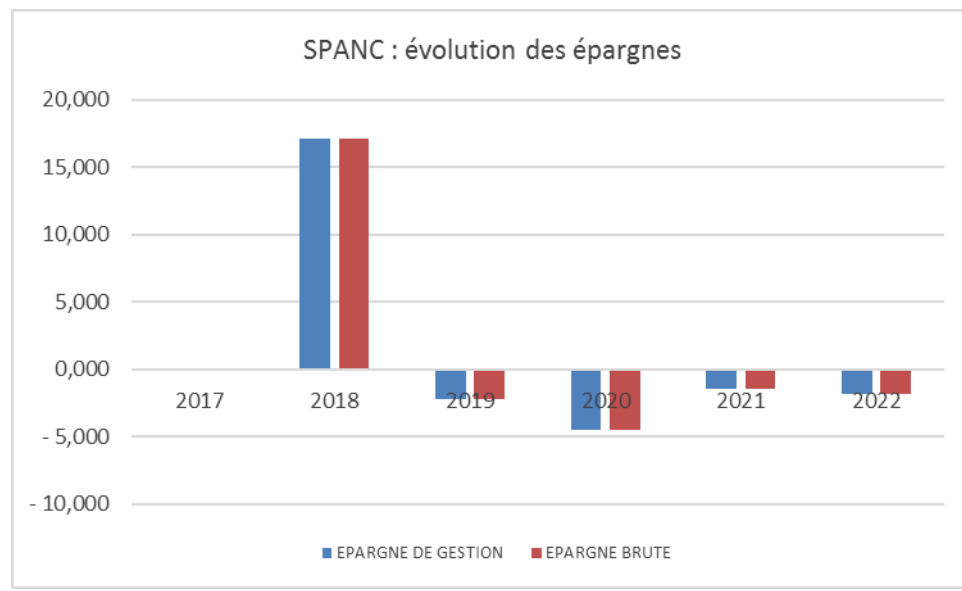
Ainsi, depuis cette année, les recettes du service seront constituées des seules redevances facturées à l'utilisateur en contrepartie des prestations de contrôle.

Afin d'améliorer la rentabilité du service, il a été décidé d'augmenter la cadence des contrôles des ouvrages existants à compter de cette année. Cette mesure ne sera cependant pas suffisante pour recouvrer l'équilibre du service et il faudra envisager d'autres solutions, dont une étude sur les tarifs.

La prospective en euros met en avant ce difficile équilibre du service.

	CA 2017	CA 2018	Projet de CA 2019	Projet de CA 2020	Projet de CA 2021	Projet de CA 2022
Recettes de fonctionnement	70,630	86,725	33,745	36,000	39,783	40,181
-						
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	70,598	69,586	35,959	40,470	41,244	41,969
=						
EPARGNE DE GESTION	0,032	17,139	-2,214	-4,470	-1,461	-1,788
-						
Intérêts						
EPARGNE BRUTE	0,032	17,139	-2,214	-4,470	-1,461	-1,788
-						
Capital						
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
=						
EPARGNE DISPONIBLE	0,032	17,139	-2,214	-4,470	-1,461	-1,788
+						
Recettes propres d'investissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
FCTVA		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Subventions et participations			0,000			
Emprunts	0,000	0,000	0,000			0,000
=						
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	0,032	17,139	-2,214	-4,470	-1,461	-1,788
-						
Dépenses d'investissement (hors dette)			0,120			
=						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	0,032	17,139	-2,334	-4,470	-1,461	-1,788
-						
Reports FONCT+INV	1,773	1,805	18,944	16,610	12,140	10,679
=						
FONDS DE ROULEMENT	1,805	18,944	16,610	12,140	10,679	8,891

Les épargnes deviennent négatives dès 2019. Il est nécessaire de puiser dans le fonds de roulement pour financer ce budget.



Des solutions devront être trouvées pour retrouver l'équilibre de la section de fonctionnement.

H/ PRESENTATION CONSOLIDEE (en K€)

Depuis la Loi NOTRe la réglementation prévoit une présentation consolidée des différentes perspectives financières réalisées pour le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi le tableau ci-dessous retrace de 2017 à 2022, les évolutions de nos dépenses et recettes, des différentes épargnes, de la gestion de notre service de la dette et du fonds de roulement tous budgets confondus.

	CA 2017	CA 2018	2018/2017	Projet de CA 2019	2019/2018	Projet de CA 2020	2020/2019	Projet de CA 2021	2021/2020	Projet de CA 2022	2022/2021
Recettes de fonctionnement	70 015	74 218	6,00%	72 055	-2,92%	72 127	0,10%	71 915	-0,29%	72 095	0,25%
-											
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	58 347	61 175	4,85%	60 314	-1,41%	61 960	2,73%	63 006	1,69%	64 245	1,97%
=											
EPARGNE DE GESTION	11 669	13 043		11 741		10 167		8 909		7 850	
-											
Intérêts	333	236	-29,14%	172	-27,14%	119	-30,57%	123	3,28%	306	
=											
EPARGNE BRUTE	11 336	12 807		11 569		10 048		8 786		7 544	
-											
Capital	2 164	1 936	-10,54%	1 634	-15,60%	1 008	-38,28%	863	-14,46%	1 117	29,45%
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	2 496	2 171	-13,02%	1 805	-16,85%	1 128	-37,54%	986	-12,58%	1 423	44,32%
=											
EPARGNE DISPONIBLE	9 173	10 872		9 936		9 039		7 923		6 428	
+											
Recettes propres d'investissement	350	116	-66,81%	607	421,70%	1 688	178,24%	2 169	28,49%	1 223	-43,62%
Subventions et participations	2 125	1 002	-52,83%	4 987	397,64%	5 276	5,80%	2 973	-43,66%	1 305	-56,12%
Emprunts	1 000	1 000	-0,03%	2 061	106,05%	570	-72,34%	7 634	1239,30%	5 583	-26,86%
recettes except	49	112	127,49%	1	-99,11%	34	3295,00%	10	-70,25%	10	0,00%
=											
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	12 697	13 102		17 591		16 608		20 710		14 549	
-											
Dépenses d'investissement (hors dette)	9 276	5 544	-40,23%	13 923	151,14%	33 524	140,78%	26 626	-20,58%	18 155	-31,82%
=											
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	3 422	7 559		3 668		-16 916		-5 916		-3 606	
Reports FONCT+INV	33 936	37 157	9,49%	44 715	20,34%	48 384	8,20%	31 468	-34,96%	25 552	-18,80%
=											
FONDS DE ROULEMENT	37 358	44 715	19,69%	48 384	8,20%	31 468	-34,96%	25 552	-18,80%	21 946	-14,11%
<i>Stock d'emprunts</i>	<i>9 406</i>	<i>9 175</i>		<i>9 602</i>		<i>9 163</i>		<i>15 935</i>		<i>20 401</i>	
<i>Capacité de désendettement en années</i>	<i>0,83</i>	<i>0,72</i>		<i>0,83</i>		<i>0,91</i>		<i>1,81</i>		<i>2,70</i>	
Epargne brute / recettes fonctionnement	16,19%	17,26%		16,06%		13,93%		12,22%		10,46%	

La prospective ci-dessus fait apparaitre les éléments suivants :

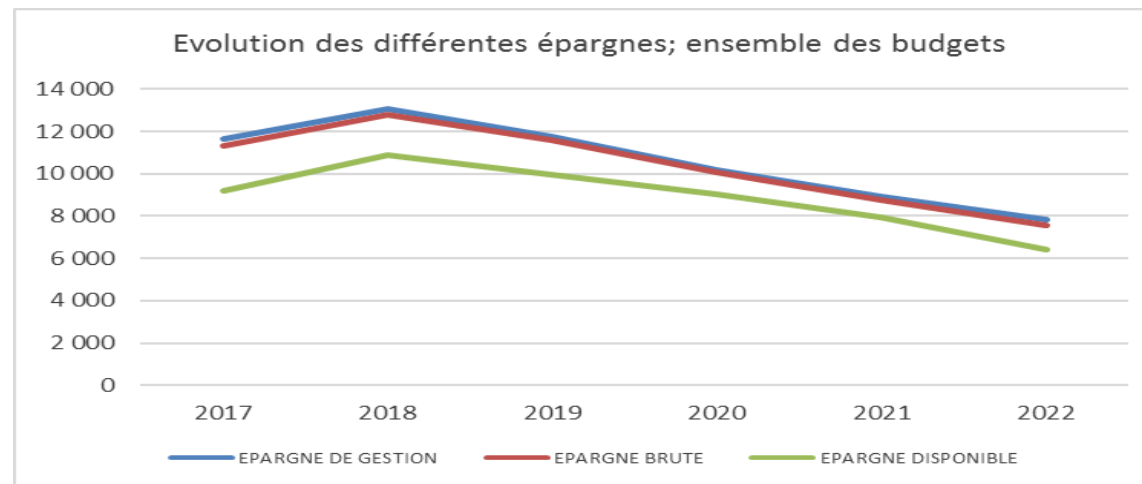
- La communauté de communes a prévu d'affecter sur la période 2020 - 2022 plus de 78 millions de crédits pour des investissements productifs (réhabilitations, mises aux normes et sécurité, créations d'équipements...) soit plus de 26 M€ par an soit 445 € par habitant.

Cette somme est à comparer avec la moyenne nationale pour le bloc communal de 293 € par habitant en 2018 (Observatoire des finances et de la gestion publique locale ; janvier 2019).

- Cette politique volontariste d'investissement est à mettre en perspective avec notre volonté de ne pas obérer les marges de manœuvres financières pour les années futures tout en ne cédant pas à la facilité d'augmenter la pression fiscale pour développer nos compétences et faire face aux nombreuses obligations imposées par l'Etat.

En effet la Communauté de Communes a décidé de ne pas faire appel à plus d'impôt pour financer ses dépenses. Ainsi les taux d'imposition de la fiscalité directe, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe GEMAPI gelés depuis 2017 n'ont pas été augmentés dans notre prospective financière. Les différentes redevances ont aussi été stabilisées.

- De plus, grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, nous maintenons, après un pic en 2018, nos épargnes à de bons niveaux, aux alentours de 7,8 M€ et 7,6 M€ pour les épargnes de gestion et brutes (voir graphique ci-dessous).



- Le recours actif à l'emprunt est ciblé. Les contrats de prêts sont signés en fonction des besoins réels et de l'évolution physique des chantiers. Les prêts sont mobilisés en tenant compte d'un équilibre budgétaire financier recherché.

Cette gestion active de notre service de la dette est visible à travers notamment cinq indicateurs :

- Tout notre encours d'emprunt est classé sans risque selon la norme GISLER
- Notre capacité de désendettement pour chaque budget est inférieure à 10 ans loin du plafond réglementaire des 12 ans
- Consolidé, ce désendettement est légèrement inférieur à 3 ans
- Le taux moyen est très bas : 1,06%
- Notre ratio d'épargne brute/recettes de fonctionnement de 10,46% en 2022 se situe dans la bonne moyenne (entre 7 et 15 %)

Après avoir soustrait les prélèvements opérés par l'Etat (FPIC, participation au redressement des finances publiques) et les reversements de fiscalité aux communes (attributions de compensations), les dépenses de fonctionnement à compétences constantes progressent en moyenne de 2,17% (hors participation au SDIS).

Ce pourcentage supérieur à l'objectif fixé dans la loi de programmation des finances publiques s'explique par la montée en puissance de nos compétences, bâtiments et équipements transférés en 2017 et 2018, en particulier, sur le développement économique, les zones d'activités, les sentiers de randonnées, la musique et la danse.

EVOLUTION DES :	CA 2017	CA 2018	2018/2017	Projet de CA 2019	2019/2018	Projet de CA 2020	2020/2019	Projet de CA 2021	2021/2020	Projet de CA 2022	2022/2021	EVOLUTION MOYENNE 2022/2018
Dépenses réelles de fonctionnement avec intérêts de la dette	58 679	61 411	4,66%	60 486	-1,51%	62 080	2,64%	63 129	1,69%	64 551	2,25%	1,25%
Dépenses réelles de fonctionnement hors AC, FPIC et participation au redressement des finances publiques	35 247	39 424	11,85%	43 490	10,31%	44 929	3,31%	45 858	2,07%	47 156	2,83%	4,58%
Dépenses réelles de fonctionnement hors SDIS	35 247	39 424	11,85%	39 433	0,02%	40 824	3,53%	41 703	2,15%	42 951	2,99%	2,17%
Dépenses réelles de fonctionnement hors SDIS et remboursement des fonctions supports	34 405	38 066	10,64%	38 236	0,45%	39 692	3,81%	40 571	2,22%	41 819	3,08%	2,38%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts dette	58 347	61 175	4,85%	60 314	-1,41%	61 960	2,73%	63 006	1,69%	64 245	1,97%	1,23%

Cependant, notre recherche d'optimisation de nos dépenses (et recettes) doit nous permettre d'atteindre cet objectif de 1.2 % de croissance des dépenses de fonctionnement en 2022 sans difficulté.

CONCLUSION

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dispose de finances saines avec des indicateurs financiers permettant d'envisager les années futures avec une relative sérénité :

- Un endettement faible
- Une courbe d'extinction de la dette dégagant des possibilités de financement en 2020, 2021, 2023, 2025 et 2027 liées au solde de différents contrats de prêts
- Des épargnes stabilisées en 2021 et 2022 de bon niveau
- Une bonne capacité de désendettement

Cependant, ces marges de manœuvres seront sollicitées afin de faire face notamment :

- A l'extension possible des compétences de l'EPCI (assainissement...)
- Aux changements de réglementation et aux durcissements des normes imposés par l'Etat, aux décentralisations cachées (Lois de Finances, Projet de loi « Engagement et proximités », ...)
- A la perte des bases de taxe d'habitation des résidences principales et de sa dynamique consécutive à la réforme fiscale
- A l'évolution non maîtrisable de la TVA